

# Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce pour 1911-12

## PRESIDENT

M. FREDERIC CLEMENT LARIVIERE, quincaillier en gros, président de la Cie "Larivière Incorporée", 911, Biv. St-Laurent.

## 1er VICE-PRESIDENT

M. ARMAND CHAPUT, de "L. Chaput, Fils & Cie," 2, rue de Brosses.

## 2ème VICE-PRESIDENT

M. LE LIEUT.-COL. A. E. LABELLE, de la "St. Lawrence Flour Mills Co., Ltd.," 1110, rue Notre-Dame Ouest.

## TRESORIER

M. GEORGES GONTHIER, comptable public, financier, de "St-Cyr, Gonthier & Frigon, 103, rue St-François-Xavier.

## AVISEURS LEGAUX

M. LOUIS J. LORANGER, Conseil du Roi, Docteur en Droit, 30, St-Jacques.

M. FORTUNAT BOURBONNIERE, Conseil du Roi, Licencié en Droit, 75, rue St-Gabriel.

CONSEIL D'ARBITRAGE. — MM. Fred. C. Larivière, Armand Chaput, Le Lieut.-Colonel A. E. Labelle, D. Parizeau, H. Laporte, Joseph Contant, Hon. Alphonse Desjardins, L. E. Geoffrion, Damase Masson, H. A. A. Brault, C. H. Catelli, Isale Préfontaine.

## SECRETARE

M. Boivin W. U., marchand, président du Bureau Provincial de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada, Inc 791, Mont-Royal Est.

## CONSEILLERS

M. Bastien Trefflé, entrepreneur, 334, rue Sherbrooke Est.  
M. Baudry Narcisse, bijoutier, 287, rue St-Catherine Est.  
M. Berthiaume Arthur, gérant général de "La Presse".  
M. Daoust Emilien, de la "Librairie Beauchemin, Limitée", 79, rue St-Jacques.

M. Gauthier L. Z., architecte, président de la Chambre Syndicale de Construction, 180, rue St-Jacques.

M. Granger Alph. A., libraire, de "Granger Frères, Limitée", 43, rue Notre-Dame Ouest.

M. Gravel Ludger, négociant, 26, Place Jacques Cartier.

M. Hardy A. H., de "Greenshields Limited," Carré Victoria.

M. Laurendeau J. T. R., courtier en mines, 99, rue St-Jacques.

M. Martin C. E., de "P. P. Martin & Cie, Limitée", marchands de nouveautés en gros, professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, 336, rue St-Paul.

M. Michaud Alexandre, courtier en immeubles, maire de la ville de Maisonneuve, Ch. 410, Ed. Banque de Québec.

M. Renaud Alphonse, de "Renaud, King & Paterson, Limited," marchand de meubles, 736, rue St-Catherine Ouest.

M. Tarte Louis Joseph, président de la Cie de Pub. de "La Patrie", rue St-Catherine Est.

## AUTRES MEMBRES DU CONSEIL EX-OFFICIO

### ANCIENS PRESIDENTS

M. D. Parizeau, Ex-M. P. P., marchand de bois, 2395, rue St-Laurent.

M. l'ex-maire H. Laporte, président de la Banque Provinciale du Canada, épicier en gros de la maison Laporte, Martin & Cie, Limitée, administrateur du Crédit Foncier franco-canadien, 564, rue St-Paul.

M. Joseph Contant, Doyen de la Faculté de Pharmacie de l'Université Laval, directeur de la Corporation de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, officier d'Académie, 231, rue Notre-Dame Est.

L'hon. ex-maire Alph. Desjardins, Conseiller Privé de Sa Majesté pour le Canada, ancien Ministre fédéral, administrateur du Crédit Foncier franco-canadien, administrateur de l'Université Laval de Montréal, Ch. 26 Edifice du Board of Trade.

M. Damase Masson, ancien négociant, Ch. 18, 107, rue St-Jacques.

M. L. E. Geoffrion, Commissaire du Havre de Montréal, associé de la maison "L. Chaput, Fils & Cie," 2, de Brosses.

M. H. A. A. Brault, ancien négociant, 325, avenue Decelles, Côte-des-Neiges.

M. C. H. Catelli, Commandeur de la Couronne d'Italie, 626 Ave. de l'Hôtel de Ville.

M. Isale Préfontaine, président de la Corporation de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, et Président d'Honneur de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec, 107, rue St-Jacques.

M. O. S. Perrault, directeur de l'Imperial Tobacco Co. of Canada, Limited, 900, rue St-Antoine.

### ANCIENS VICE-PRESIDENTS ET TRESORIER

M. Guillaume Boivin, ancien membre de la Commission Royale d'enquête du Travail, 284, rue St-Laurent.

L'hon. J. D. Rolland, Président de la Banque d'Yochelaga, membre du Conseil Législatif de la Province de Québec, 18, rue St-Denis.

M. A. Racine, de "Alphonse Racine & Cie", marchands en gros de nouveautés, directeur de la Banque Provinciale du Canada, 340, rue St-Paul.

M. Ubalde Garand, banquier, de Garand, Terroux & Cie, 48, rue Notre-Dame Ouest.

M. L. J. A. Surveyer, quincaillier, 52, rue St-Laurent.

M. A. V. Roy, I. C., et Industriel, 224, rue St-Jacques.

M. J. B. A. Lanctôt, marchand de gants, 212, rue St-Laurent.

M. Joseph Fortier, fab. papetier, 210, rue Notre-Dame Ouest.

AUDITEURS. — MM. Henri Beauregard, 70, rue St-Jacques; Henri Viau, 248, rue Notre-Dame Ouest.

## COMMISSIONS PERMANENTES DE LA CHAMBRE POUR 1911-1912.

Le président fait partie ex-officio de toutes les Commissions.

AFFAIRES MUNICIPALES. — MM. Isale Préfontaine, président; W. U. Boivin, C. H. Catelli, T. Charpentier, Ludger Gravel, J. O. Labrecque, H. Laporte.

AGRICULTURE ET COLONISATION. — MM. D. Parizeau, président; Arthur Berthiaume, E. Blanchard, J. T. R. Laurendeau, Hon. J. D. Rolland, L. J. Tarte, Rod. Tourville.

BEURRE ET FROMAGE. — MM. Adélard Fortier, président; W. Champagne, J. A. Doré, A. A. Labrecque, Chz. Langlois, Z. Limoges, J. A. Vaillancourt.

BULLETTIN. — MM. Joseph Contant, président; E. Daoust, Hon. Alph. Desjardins, C. P., A. J. de Bray, Geo. Gonthier, L. J. Loranger, C. R., et Eugène Tarte.

COMPTABILITE. — MM. A. P. Frigon, président; Alfred Cinq-Mars, Alex. Desmarteau, P. E. Dufresne, Chs. Ed. Gravel, C. A. Gagnon, Henri Viau.

CUIRS ET PEAUX. — MM. Joseph Daoust, président; R. Claude, F. B. Drouin, Paul Gallibert, S. D. Joubert, J. B. A. Lanctôt, A. S. Lavallée.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET INDUSTRIES MANUFACTURIERES. — MM. A. V. Roy, président; G. Esplin, Joseph Fortier, A. A. Granger, L. O. Grothé, A. E. Labelle, Alex. Machéras, J. T. Marchand.

EPICERIES ET PRODUITS ALIMENTAIRES. — MM. Joseph Ethier, président; J. A. Doré, L. O. D'Argencourt, A. Dumont, Armand Chaput, Nap. Gendreau, Alex. Orsall.

EXPOSITIONS ET MUSEES. — MM. G. Boivin, président; J. A. Baudry, C. H. Catelli, Jos. Contant, J. O. Gareau, Thos. Gauthier, A. H. Hardy, L. A. Lapointe, Alex. Michaud, O. S. Perrault, Louis Perron.

FERS ET METAUX. — MM. Ludger Gravel, président; O. Dubois, Alfred Jeannotte, I. L. Lafleur, W. Lauriault, A. Prud'homme, L. J. A. Surveyer.

## MEMBRES D'HONNEUR DE LA CHAMBRE

Lord Strathcona et Mount Royal, L'Hon. Sir Lomer Gouin, S. Beaudin, C. R. A. Klecakowski, Min. plénipt.

FINANCES. — MM. Damase Masson, président; Armand Chaput, Joseph Fortier, A. P. Frigon, Geo. Gonthier, A. E. Labelle, J. B. A. Lanctôt.

HAUTES ETUDES COMMERCIALES. — MM. Geo. Gonthier, président; Trefflé Bastien, Joseph Contant, Hon. Alph. Desjardins, C. P.; L. Z. Gauthier, L. E. Geoffrion, H. Laporte.

LEGISLATION. — L'hon. Alphonse Desjardins, C. P., président; les Hon. T. Berthiaume et N. Pérodeau, conseillers législatifs; J. A. Baudry, Edmond Brossard, A. A. Granger, le Lieut.-Colonel A. E. Labelle, Louis J. Loranger, C. R., et O. S. Perrault.

MINES, BOIS ET FORETS. — MM. J. T. Marchand, président; J. T. Armand, A. A. Larocque, Octave Lemay, Albert Hudon, Alph. Renaud, L. Sobier, Rod. Tourville.

NOUVEAUTES. — MM. Alphonse Racine, président; W. U. Boivin, J. N. Dupuis, J. Filatrault, J. O. Gareau, A. H. Hardy, C. E. Martin.

PRODUITS CHIMIQUES. — MM. Henri Lanctôt, président; Arthur Décarry, J. G. A. Fillon, S. Lachance, A. J. Laurence, Paul J. Ledue.

RECEPTION. — MM. Jos. Fortier, président; N. Baudry, A. N. Bredeur, Armand Chaput, Damase Masson, Alex. Michaud, O. S. Perrault, Alph. Renaud.

TRANSPORTS, TELEGRAPHES ET TELEPHONES. — MM. C. H. Catelli, président; Damase Masson, Trefflé Bastien, Armand Chaput, Geo. B. Fraser, A. A. Granger, L. E. Geoffrion, J. P. Mullarkey, Isale Préfontaine.

VINS ET LIQUEURS. — L'hon. J. M. Wilson, président; MM. H. G. Bisson, J. A. Christin, J. Ethier, Albert Hudon, F. X. St-Charles, L. A. Wilson.

## MEMBRES A VIE

MM. Fred. C. Larivière, C. H. Catelli, Isale Préfontaine, Ovide S. Perrault, Joseph Fortier, U. Garand, Arthur C. Larivière, F. D. Shallow, J. Arthur Villeneuve, Louis J. Loranger, C.R., Fortunat Bourbonnière.

## Paletots Doublés en Fourrure



### Costumes

POUR DAMES,  
dans les Derniers Modèles



Tweeds, Draps  
et Etoffes

DE PREMIER CHOIX



Patrons de Veste



Coupe garantie. Habits de  
soirée faits d'une manière  
irréprochable.

**Venez juger par  
vous-meme.**

**OSCAR LOISELLE & CIE, MARCHANDS**  
-TAILLEURS

128, RUE ST-DENIS

Tél. Bell Est 5887

Entre Ste-Catherine et Dorchester

Lorsque vous irez à

**QUEBEC**

Si vous tenez à être  
bien logé, essayez le



Le site est idéal: Nous avons des chambres ma-  
gnifiquement meublées, pourvues de tout le con-  
fort que requiert un hotel moderne—Eau chaude  
et eau froide, et téléphone Bell à longue distance  
dans chaque chambre.

Les visiteurs trouveront le St-Louis de leur  
goût. Notre table est surtout à remarquer et  
nous avons des concerts donnés par un orchestre  
spécial tous les jeudis et dimanches soirs.

Si vous voulez goûter le repos et vous régaler,  
mettez-nous à l'épreuve.

## ÉCOLES DU SOIR

Les écoles gratuites du soir, sous contrôle du gouver-  
nement, sont ouvertes à Montréal et à Québec, du pre-  
mier octobre au premier mars chaque année.

On y enseigne le Français, l'Anglais, le Calcul,  
l'Écriture et la Comptabilité.

### MONTREAL ET BANLIEUE

Les écoles sont sous la direction de M. J. Bergeron,  
119, rue Mentana.

### QUEBEC

Les écoles sont sous la direction de M. l'abbé Th. G.  
Rouleau, principal de l'École Normale Laval.



## ROYAL EXCHANGE

Assurance de Londres, Ang.

FEU

ETABLIE EN 1720

Pertes payées depuis l'organisation, \$250,000,000.

Gouverneur, SIR NEVILLE LUBBOCK, K.C. M.G.  
Sous-Gouverneur, C. SEYMOUR GRENFELL, ECR.

Directeurs Canadiens :

H. V. MEREDITH, Ecr.

MONTREAL

J. S. HOUGH, C. R.

WINNIPEG

Gérant pour le Canada, ARTHUR BARRY.

BUREAU CHEF AU CANADA :

EDIFICE ROYAL EXCHANGE

Coin des rues St-Frs.-Xavier et St-Sacrement,

**MONTREAL.**

Entrepot pour les fameuses Bibliothèques à sections

*MACEY*

"MACEY"

FOURNITURES DE BUREAUX

Un grand Choix

Pupitres, Bibliothèques, Chaises  
de Bureaux, Sofas, Tables, Etc.

Tapis, Rideaux, Prelarts,  
Blinds, Etc.

Horloges et Cadres.



**MEUBLES et LITERIES**

Nos marchan-  
dises sont de  
haute qualité.

Nos prix sont  
uniformes et  
marqués en  
chiffres lisibles



**RENAUD, KING & PATTERSON, Ltée** coin Ste-Catherine  
et Guy.

# BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

DU DISTRICT DE MONTREAL.

13<sup>e</sup> ANNÉE

Montreal, Janvier 1912

No 1

DIRECTEUR : ARTHUR LEMONT, Bachelier ès-Sciences, Secrétaire-Archiviste.

## SOMMAIRE :

1° Les élections de la chambre. . . . .	3
2° Nos idées en marche. . . . .	4
3° Pour les élèves de l'école des Hautes Etudes. . . . .	4
4° Comment le commerce favorise la paix. . . . .	4
5° Les pouvoirs hydrauliques de notre province. . . . .	7
6° L'industrie canadienne. . . . .	7
7° On se méprend sur les intentions de la Chambre. . . . .	7
8° Des obligations comme placement (Conf. de M. Geo. Gonthier). . . . .	8
9° La situation économique du Canada au début de 1912 . . . . .	15
10° Le recensement canadien. . . . .	16
11° Les travaux de la chambre. . . . .	16
(Assemblée générale de décembre.—Séances du conseil, 29 novembre, 13 décembre et 20 décembre.—Rapports re: les annonces de ventes de meubles saisis; la publicité des formations de compagnies.—L'Intercolonial et la commission des chemins de fer.)	
12° Le commerce franco-canadien. . . . .	20

## Les Elections de la Chambre

### LA PROCÉDURE A SUIVRE POUR LA MISE EN NOMINATION

C'est le mercredi 24 janvier que doit avoir lieu la mise en nomination des candidats aux charges d'officiers et de conseillers de la Chambre. Nous avons cru être utile à tous en indiquant la procédure à suivre, pour la mise en nomination et pour l'élection des candidats.

Nous donnons ci-dessous le texte des règlements qui régissent cette matière:

15° Chaque année, le deuxième mercredi de février, jour fixé par les présents règlements pour l'assemblée générale annuelle, la Chambre de Commerce élira les membres de son Conseil de la manière suivante:

a) Le troisième mercredi qui précèdera le jour fixé pour les élections, il sera tenu une assemblée générale spéciale à laquelle sera déposée sur la table, pour communication à ceux des membres de la Chambre qui le désiraient, une liste des présences requises par l'article 35 des présents règlements et où il sera fait choix, sur propositions écrites remises entre les mains du Secrétaire, des candidats qualifiés à faire partie du Conseil.

Ces propositions seront signées séparément pour le Président, les Vice-Présidents, le Trésorier et le Secrétaire, par au moins six membres qualifiés et pour les autres membres du Conseil, par au moins quatre membres qualifiés. Elles seront affichées dans la salle des délibérations jusqu'au deuxième mercredi de février, jour de l'assemblée annuelle.

b) S'il n'y a qu'un seul candidat à une charge d'officier de la Chambre, il sera déclaré élu par acclamation, séance tenante.

c) En outre des officiers ci-dessus, il sera mis en nomination pour le Conseil pas moins de vingt membres qualifiés.

d) Le choix des candidats étant fait, le Secrétaire adressera par la poste, à tous les membres un bulletin portant ses initiales et indiquant les noms des candidats présentés et ceux des personnes qui ont signé leur bulletin de présentation. Ces bulletins seront accompagnés d'une enveloppe à l'adresse du Secrétaire, et le votant, avant de déposer son bulletin, signera l'enveloppe qui le contient.

e) Les bulletins sous enveloppe, seront reçus et déposés dans une boîte spéciale, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, l'avant-veille du jour de l'assemblée annuelle.

f) Les membres voteront pour ni plus ni moins que vingt candidats distincts en effaçant à l'encre, sur leur bulletin, les noms de ceux pour qui ils ne veulent pas voter.

g) Si pourtant pour une cause quelconque, vingt membres ou moins de vingt membres sont mis en nomination, ou si par suite du refus par écrit d'un ou de plusieurs des membres mis en nomination, de se laisser porter candidats, il résulte que vingt membres seulement ou moins de vingt membres concourent pour la charge de membres du Conseil, les candidats ayant accepté la nomination, seront considérés comme ayant été élus par acclamation, et ils seront informés sans délai de leur élection, par le Président et par le Secrétaire de la Chambre, ou à défaut, par toutes autres personnes tenant l'office de ces derniers. Le cas échéant, les dispositions (d) (e) (f) du présent article ne recevront pas leur application.

h) Dans le cas où vingt membres n'auraient pas été mis en nomination ou qu'un ou plusieurs des candidats auraient déclaré par écrit leur intention de ne pas accepter leur mise en nomination comme candidats, et que par le fait de tel refus, ou pour quelque cause que ce soit, le nombre des membres du Conseil ne se trouverait pas complet, alors, le Conseil, à sa première réunion, remplira la ou les vacances par d'autres membres qualifiés.

i) Nonobstant ce qui précède, les anciens présidents, vice-présidents et trésoriers, désirant faire partie activement du Conseil, avec toutes les prérogatives de cette fonction, pourront être mis en nomination par quatre membres qualifiés.

Cette mise en nomination individuelle ou en groupe, se fera immédiatement après celle des officiers du Conseil et l'élection de ces personnes sera déterminée séance tenante, par la majorité des suffrages de l'assemblée.

Les Présidents des Chambres de Commerce et des associations de commerce, régulièrement affiliées à cette Chambre, pourront aussi être élus membres actifs du Conseil pendant leur terme d'office de la manière précédente, de suite après l'élection ci-dessus.

### Nos idées en marche

Depuis qu'elle existe la Chambre de Commerce du District de Montréal a fait maintes suggestions que les pouvoirs publics ont été heureux de mettre en pratique pour le plus grand bien général. De ces suggestions il en est une qu'il est d'actualité de mentionner puisqu'elle est en voie de réalisation: nous voulons parler de l'idée de rendre plus étroites et plus pratiques les relations inter-provinciales.

C'est à notre Chambre que revient le mérite d'avoir, la première, saisi l'opinion publique de cette importante question en proposant au gouvernement du Canada, et à ceux des provinces une série d'articles qui pourraient faire en quelque sorte, la substance d'un traité interprovincial. Cette série d'articles fut aussi envoyée à toutes les Chambres de Commerce et Boards of Trade du Canada, et de partout les lettres d'adhésion les plus enthousiastes arrivèrent à notre Chambre.

Une de ces lettres, celle du Board of Trade de Halifax nous communiquait l'opinion de l'hon. Daniel, procureur général de la Nouvelle-Ecosse. Nous nous y arrêtons.

Parlant des suggestions faites par la Chambre de Commerce à l'effet de resserrer les liens entre les provinces, l'hon. Daniel déclarait que le seul moyen d'en arriver à un résultat pratique serait de convoquer une conférence des représentants de toutes les provinces dans le but d'étudier la possibilité de réalisation des idées de notre Chambre. Cette suggestion de l'hon. Daniel paraît avoir franchi l'enceinte du parlement fédéral puisqu'une dépêche de la capitale publiée dans le "Montreal Star" du 30 décembre annonce qu'il est fortement question de convoquer à Ottawa une conférence entre les autorités fédérales et les autorités provinciales dont l'objet serait d'étudier les moyens à prendre pour rendre aussi uniforme que possible le système judiciaire du Canada, en répartissant plus conformément aux besoins le nombre des juges et en donnant effet dans tout le Canada, aux procédures faites et aux jugements rendus dans une province.

C'est absolument le vœu que notre Chambre et la Fédération des Chambres de Commerce ont émis, et qui se réalisera pour peu qu'on veuille s'y intéresser et mener à bonne fin le projet de conférence dont il est question.

On le voit une fois de plus, les idées de la Chambre de Commerce de Montréal font du chemin.

### Pour les Elèves de l'Ecole des Hautes Etudes

Comme préambule à l'intéressante conférence qu'il a donnée lors du dernier diner-causerie de la Chambre, M. Georges Gonthier, notre distingué trésorier a eu un passage fort aimable pour l'Ecole des Hautes Etudes, dont il fut un des dévoués promoteurs: puis, comme il le disait, "pour être pratique" il fit à ses auditeurs les suggestions suivantes, qui ne devraient pas passer inaperçues. C'est un appel en faveur des élèves de l'Ecole des Hautes Etudes, qui sont en quelque sorte, des pupilles de notre Chambre.

Voici ce que disait M. Gonthier:

"Il peut se trouver parmi les élèves de l'Ecole des jeunes gens très doués dont la bourse peu garnie leur impose la nécessité de subvenir à leur propres dépenses.

"C'est à ceux-là, plus qu'à tous autres, que vont mes sympathies et c'est en leur faveur que je fais appel à votre aide. Il ne suffit pas d'admirer leur courage, mais il faut de plus, penser à eux et leur faciliter le moyen d'atteindre leur but.

"Je suggère donc que ceux des élèves qui désirent faire quelques travaux: clavigraphie, correspondance, copie, tenue de livres, etc., etc., donnent leurs noms au secrétaire de notre Chambre qui insérera ces offres de services dans le Bulletin avec une note appropriée et, pourra même, si on le juge utile, en faire mention aux membres à quelques-unes des assemblées mensuelles.

"Par ailleurs, les membres influents de notre Chambre s'efforceront de leur procurer des travaux qui leur soient compatibles.

"Un bon mouvement donc en faveur de nos successeurs dans le monde des affaires et nous ferons oeuvre utile.

"Ceux qui, parmi nous, se sont faits eux-mêmes et sont maintenant arrivés, ou en bonne voie de l'être, savent l'énergie, la persévérance qui doivent être déployées, et la lutte de tous les instants qu'il faut soutenir pour être des "Self made men".

"Eh bien! les jeunes gens dont je viens de parler seront les "Self made men" de l'avenir et le savoir qui sera la première récompense de leur jeune ardeur, leur permettra d'arriver aux plus hautes situations dans notre pays.

### Comment le Commerce favorise la paix

M. John Bull Osborne est convaincu que l'importance croissante du commerce international est un garant de la paix mondiale; les capitaux qu'il représente forment le placement le plus considérable qui ait jamais existé, soit environ 7 milliards par an. La Grande Bretagne possède environ 75 milliards à l'étranger; l'Allemagne environ 40 milliards, la France autant, les Etats-Unis près de 9 milliards. Chacun de ces pays est trop intéressé à la sécurité de ses capitaux pour risquer ou permettre une guerre, qui aurait une répercussion générale. A l'heure actuelle, les intérêts commerciaux et financiers des nations sont tellement enchevêtrés, qu'il est impossible d'agir séparément; plus le commerce international prend d'extension, et plus les chances de guerres devraient être diminuées. Les relations entre industriels et commerçants de pays à pays deviennent plus fréquentes et plus cordiales. Les Chambres de commerce se déplacent en caravane pour accepter à l'étranger une hospitalité qu'elles rendront à leur tour. Des voyages de ce genre ont beaucoup contribué à améliorer les rapports entre les Etats-Unis et le Japon. La Chambre de commerce de Boston envoie, en ce moment, cent commerçants américains en Europe pour y faire un voyage d'études qui se terminera par d'importantes commandes. Peu importe que le chiffre des importations soit supérieur ou inférieur à celui des exportations; un système de compensations s'établit toujours dans le commerce international. Ainsi, les Etats-Unis ont peu de fonds en Europe, tandis que les pays d'Europe ont d'importants capitaux aux Etats-Unis; mais les nombreux touristes américains laissent chaque année de fortes sommes en Europe. Toutes ces relations ravorisent encore plus la paix qu'elles ne sont favorisées par elle. — J. L. P. (*The Advocate of peace*, Washington, août 1911.)



## Sommaire des Lois de Concession

DANS LE NORD-OUEST CANADIEN

Dans les sections paires (excepté les Nos 8 et 26) et non réservées des terres du Dominion dans le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan, tout chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans peut prendre en concession un quart de section d'environ 64 h. (160 acres).

La demande d'enregistrement doit être faite par le demandeur en personne, à une agence ou sous-agence des terres du district où la concession est située. L'enregistrement par procurateur peut être fait à une agence sous certaines conditions, par le père, la mère, la fille, le frère, la soeur d'un concessionnaire devant venir s'établir.

Le concessionnaire doit se conformer à l'une des règles suivantes du "homestead":

1o Résider et cultiver au moins six mois par année pendant trois ans;

2o Il peut satisfaire aux lois de la résidence en cultivant et vivant sur une propriété personnelle d'au moins 80 acres dans le voisinage de sa concession. Une propriété en association ne peut se rapporter à cette clause;

3o Il peut aussi satisfaire aux lois de résidence en vivant avec son père (ou sa mère en cas du décès du père) si ceux-ci résident en permanence sur une propriété personnelle d'au moins 80 acres sur concession enregistrée par eux dans le voisinage ou sur celle de leur fils.

Le mot "voisinage" dans les deux paragraphes précédents indique une distance n'excédant pas neuf milles en ligne droite, non compris l'espace réservé pour les routes.

Un concessionnaire voulant satisfaire aux lois de résidence en vivant avec ses parents ou en cultivant une propriété personnelle doit en informer l'agent du district.

Un avis préalable de six mois doit être donné au Commissaire des Terres à Ottawa pour l'obtention des titres de propriété.

W. W. CORY, Député-Ministre de l'Intérieur.

## L'homme d'Affaires

A SON PUPITRE SAUVE BEAUCOUP DE TEMPS DURANT LA JOURNÉE, EN SE SERVANT DU TELEPHONE, ET POUR LUI.

"Le Temps vaut de l'Argent."



Non seulement notre ville, mais d'autres villes, villages, etc., à mille milles à la ronde, peuvent être atteintes par le TELEPHONE, ce qui sauve du temps et des voyages.

N'oubliez pas que VOTRE TELEPHONE, peut servir pour la longue distance.

The Bell Telephone Company of Canada.

## INTERCOLONIAL RAILWAY

GARE BONAVENTURE

### HORAIRE

7. 40

P. M.

Dimanche excepté, Express pour St-Hyacinthe, Drummondville, Lévis, Québec et stations intermédiaires, avec connections pour Rivière du Loup et stations intermédiaires.

### Express Maritime

12. 05

P. M.

pour St-Hyacinthe, Lévis, Québec, Rivière du Loup, Matapédia, Campbellton, Moncton, St-John, Halifax, Ile du Prince Edouard et Sydney, samedi excepté. Le samedi jusqu'à Ste-Flavie seulement.

4. 00

P. M.

Dimanche excepté, St-Hyacinthe, Drummondville, Nicolet et stations intermédiaires.

Bureau des Billets de la ville

130, RUE ST-JACQUES

Tel. Main 615

M. A. PRICE, Ass. Agt. Gén. des Passagers.  
GEO. STRUBBE, Agent des Billets de la Ville

## Valises e e Harnais e e Sacoche e e

Valises pour Voyageurs de Commerce, faites sur commande



Selles, Couvertes pour chevaux, Sacs de Voyages, Etc.

FABRIQUE DE

*Saumontagne Limitée.*

BLOC BALMOPAL  
RUE NOTRE DAME OUEST MONTREAL 600

## Fumez les CIGARETTES



## SWEET CAPORAL

## AVOCATS

J. B. Archambault J. A. Julien  
J. A. Robillard, C. R. Jos. H. Bérard

**Archambault, Robillard, Julien & Bérard**  
AVOCATS et PROCUREURS

**15, rue St-Jacques, Montréal**

Téléphone: Main 7693 Adresse télégraphique "Leode"  
7694 Codes A.B.C. & Watkins

S. Beaudin, C. R. L. J. Loranger, C.R., LL.D.  
Paul St-Germain, LL.L. L. Guérin, LL. B.  
R.-P. Raymond.

**Beaudin, Loranger, St-Germain, Guerin & Raymond**  
AVOCATS

**30, rue St-Jacques, Montréal**  
Tel. Bell Main 5154-5155

**Edmond Brossard**

AVOCAT

Etude légale LeBlanc, Brossard & Forest  
Edifice du Credit Foncier

Tél Main 315 35, St-Jacques Montréal

**PIERRE F. CASGRAIN, B.A., LL. M.**  
AVOCAT

Edifice Trust & Loan, 30, rue St. Jacques.  
Tel. Main 3240. **MONTRÉAL.**

**Gouin, Lemieux, Murphy & Bérard**

AVOCAT

Edifice Banque de Québec, Montréal

Sir L. Gouin, C. R. Hon. R. Lemieux, C. R.  
D. R. Murphy, C. R. L. P. Bérard, C. R.  
Antonio Perrault, LL. L. J. H. Dillon, B. C. L.

F. W. Hibbard, C. R. Louis Boyer, C. R.  
Louis Gosselin, B.C.L. Hon. R. Dandurand, C.R.  
Conseil.

**HIBBARD, BOYER & GOSSELIN**  
AVOCAT

Tél. Main 1453  
Tél. Main 2635 112, rue St-Jacques, Montréal

Tel. Bell: Main 7691. Res. Tel. Bell West 3728.

**Yvon Lamontagne, B.A. LL., B.**

AVOCAT

Procureur du Comté Labelle  
Commissaire de la Cour Supérieure pour le  
District d'Ottawa

Suit les Cours du District d'Ottawa

**Chambre 105, 52, St-Jacques, MONTRÉAL.**

Tél. Bell Main 2279.

**A. PAPINEAU MATHIEU**

De la Société Légale Mullin & Mathieu

AVOCAT

**401 et 402, Edifice de la Banque d'Epargne**  
180, rue St-Jacques, MONTRÉAL

Cable Address "Dongor"

L. A. Rivet, K. C. Bell Telephone Main 7598  
L. G. Glass, 7599  
John A Sullivan,

**Rivet, Glass & Sullivan**

Advocates, Barristers, Solicitors and Commissioners.

Trust & Loan Building

30 St. James Street, Montréal

Tél. Main 7739

**E. FABRE SURVEYER, C. R.**

AVOCAT ET PROCUREUR

Correspondants a New York:

MM. DALY, HOYT & MASON,

AVOCATS, 15, rue William

rue St-Jacques, Montréal

## INGENIEURS-CIVILS

TEL. BELL MAIN 3814

**DE GASPE BEAUBIEN**

B. Sc. McGill

M. Ass. C. S. C. E. — M. Ass. A. I. E. E.

**INGENIEUR**

Spécialité: Electricité

**72-73 Liverpool & London & Globe,  
PLACE D'ARMES, MONTRÉAL**

Tél. Bell Main 874

**A. & E. LOIGNON**

INGENIEURS  
CIVILS . . . .

**17, Cote de la PLACE D'ARMES**

MONTRÉAL

S. A. BAULNE, B.A. Sc. - I.C. Prof. à l'École Polytechnique, Membre de la Société des I.C. Canadiens, Membre de la Société des I.C. de France, Membre de la Corp. Arp. de Québec.

PAUL E. MERCIER B.A. Sc. - I.C. Prof. à l'École Polytechnique, Membre de la Société des I.C. Canadiens, Membre de la Société des I.C. de France, Membre de la Corp. Arp. de Québec.

**BAULNE & MERCIER**

INGENIEURS CIVILS & ARPENTEURS

503, POWER B'L'D'G., MONTRÉAL.

TELEPHONE MAIN 4348.

Ponts, Routes et Chemins de Fer.  
Cadastré, Bornage.  
Pavages, Aqueducs, Egouts.  
Constructions Métalliques et Béton Armé.  
Construction et Installation d'usines.  
Installation de Pompes à Eau etc.  
Municipalisation, Système d'Éclairage.

Arpentages  
Plans  
Devis  
Estimes  
Surveillance  
Expertise  
Rapports

P.-V. Rougier

A. Décaré

**Rougier Freres**

(Cie Incorporée)

IMPORTATION DE

**PRODUITS FRANCAIS**

Maison d'Achat: 9, Place des Vosges, Paris

Siège Social:

63, rue Notre-Dame Est,

Montréal

## NOTAIRES

Tél. Bell 1859.

**Belanger & Belanger**

NOTAIRES, COMPTABLES  
ET COMMISSAIRES

30, rue, St-Jacques **MONTRÉAL**  
LEANDRE BELANGER. ADRIEN BELANGER

**MONTRÉAL**

Tel. Bell Main 684 Résidence: 157 St-Denis  
T-1 St-Louis 952

**ROSAIRE DUPUIS, LL.L.**

NOTAIRE

Edifice Trust & Loan

**30, rue St-Jacques, MONTRÉAL.**

Tel. Bell Main 2785. Résidence: 405 Duluth Est  
Tél. St-Louis 3585

**LUCIEN GIROUX**

NOTAIRE

Argent à prêter, règlement de successions

**43, RUE SAINT-GABRIEL, MONTRÉAL**

Edifice F-X. ST-CHARLES Laté

Tel. Bell Main 2344. Résidence: Est 3878  
Maurice Loranger, LL. L. Bernard Melançon

**LORANGER & MELANCON**

Notaires et Commissaires

**97, rue Saint-Jacques, Montréal**

Prêt d'argent Administration de successions

W. J. PROULX, LL. B. JOS. PROULX, LL. L.  
Bureau du soir: Bureau du soir:  
1226, Boulevard St-Laurent 2887 Boulevard St-Laurent  
Tel. St-Louis 1760

**PROULX & PROULX**  
NOTAIRES

EDIFICE BANQUE NATIONALE

**99, RUE ST-JACQUES** Tel. Bell Main 2959

William H. Cox Frank E. McKenna J. B. Walsh

**Stuart, Cox, McKenna & Walsh**

Notaires, Commissaires, Etc.  
Edifice Assurance Royale.

**132, St. Jacques, Montréal**

**PATENTES**  
**OBTENUES PROMPTEMENT**

Dans tous les pays.

Pour renseignements, demandez le Guide  
de l'Inventeur, qui vous sera envoyé gratis par

**MARION & MARION**

Edifice de la Banque de Québec.

**11, Place d'Armes, MONTRÉAL.**

Ubalde Garand Tancrede D. Terroux

**GARAND, TERROUX & CIE**

Banquiers & Courtiers

**18, rue Notre-Dame Ouest MONTRÉAL**

Près de la Place d'Armes

**C. E. Racine & Cie**

COURTIERS EN DOUANE

TEL. BELL MAIN 6899 & 7621

11, rue St-Sacrement

Montréal

## Les Pouvoirs Hydrauliques de notre Province

De l'aveu des plus grands industriels, des économistes les plus autorisés, la province de Québec est la plus riche en bois de pulpe, la plus riche en amiante, la plus riche en ciment, et la plus riche en énergies naturelles.

C'est notre province qui possède les pouvoirs hydrauliques les plus puissants. D'après les rapports officiels d'Ottawa, l'énergie totale des pouvoirs hydrauliques au Canada s'élève à 25,692,907 chevaux; et à elle seule la province de Québec peut fournir une énergie de 17,075,939 chevaux.

## L'Industrie Canadienne

D'une fort intéressante étude de M. Norman P. Lambert, publiée dans le numéro annuel du "Monetary Times" de Toronto, nous trouvons l'intéressante statistique suivante qui vaut la peine d'être signalée pour donner une idée de l'importance de l'industrie du Canada.

M. Lambert compte que le recensement va démontrer que notre pays possède 20,000 établissements industriels; que le capital investi dans ces industries s'élève à plus d'un billion de dollars, que le rendement et la production atteint encore un billion de dollars; que le nombre des ouvriers est d'un demi-million, et que le chiffre des salaires qui leur sont payés dépasse annuellement \$250,000,000.

Il est bien peu de pays d'une population égale à celle du Canada, qui pourraient montrer un aussi beau relevé industriel.

## On se méprend sur les intentions de la Chambre

*POUR AVOIR PROPOSÉ DE MODIFIER LE MODE DE L'OCTROI DES LICENCES D'HÔTEL A LA CAMPAGNE, ON PRÊTE A LA CHAMBRE DE PLUS VILS DESSEINS. — EXPLIQUONS-NOUS.*

Notre Chambre fait beaucoup parler d'elle de ce temps-ci à cause de la résolution du comité de législation ayant trait au changement du mode de l'octroi des licences d'hôtels à la campagne.

Pour l'exposé impartial de la question, nous allons reproduire *in extenso* cette résolution, puis nous discuterons froidement les reproches qu'on nous fait.

"Ce comité, ayant pris en considération des plaintes nombreuses sur le choix des hôteliers compétents dans les campagnes, signalées par M. Adélar Fortier, croit devoir suggérer au conseil l'adoption de la résolution suivante: —

"Que la Chambre de Commerce de Montréal est d'opinion que le système actuel de faire confirmer les certificats pour l'obtention de licences d'hôtels par les conseils municipaux, est défectueux.

"Que par son instabilité et son incertitude, il a pour effet d'empêcher les propriétaires d'hôtels d'engager les capitaux nécessaires pour maintenir les auberges et les hôtellerie dans l'état d'entretien et de confort voulus dans les districts ruraux de la Province de Québec.

"Que cette Chambre est d'opinion qu'il serait de l'intérêt du commerce et du public en général, qu'à l'avenir, les certificats pour licences d'hôtels dans les districts ruraux fussent octroyés et confirmés par des commissaires de licences suivant les mêmes procédures que dans les Cités de Montréal et de Québec ou par tout autre moyen que le gouvernement jugera à propos d'adopter pour modifier la loi des licences dans le sens désiré.

Le tout humblement soumis,

ALPH. DESJARDINS,

*Président du comité.*

Voilà tout l'objet du litige. Depuis que ce rapport fut adopté notre Chambre a été accusée des plus noirs desseins.

S'il fallait prendre nos accusateurs au sérieux, les membres de la Chambre de Commerce ne seraient rien moins que de vulgaires "boutiquiers" qui n'attendent qu'après les profits du whiskey pour vivre, se fichant bien de l'autonomie municipale et des droits sacrés des citoyens.

Le conseil de la Chambre avait à peine adopté ce rapport de comité de législation que l'"Action Sociale" de Québec nous accusait de vouloir faire le jeu des débitants de liqueurs. A la séance du 29 novembre, l'hon. Alphonse Desjardins répondant à l'"Action Sociale" déclarait solennellement devant le Conseil que l'article du journal québécois était injuste pour la Chambre, car jamais elle n'avait eu d'autre intention que de favoriser le public voyageur en lui assurant le meilleur confort dans les hôtels de la campagne. En d'autres termes, l'hon. Desjardins démontrait que notre Chambre n'avait d'autre but que donner l'essor en notre province à la grande industrie qui fait la richesse de la Suisse, c'est-à-dire l'industrie de l'étranger. Assurés qu'ils trouveront dans les hôtels de la campagne un bon gîte et une bonne table, les touristes se feront plus nombreux, et ce sera pour le plus grand avantage de tous.

Ces explications de M. Desjardins ont dû être bien comprises, puisqu'aucune autre protestation ne s'est élevée sur ce point.

\* \* \*

Mais on a trouvé un autre reproche à nous faire, et cette fois c'est des Chambres de Commerce de Lévis et de Ville-Marie qu'il nous vient.

Par des résolutions passées les 13 et 15 décembre 1911, ces chambres nous font savoir qu'elles ne concourent pas dans le rapport adopté par notre chambre le 22 novembre, parce que les amendements demandés à la loi des licences feraient perdre aux conseils municipaux une bonne partie de leur autonomie.

Pour peu qu'on lise la résolution passée par notre chambre, on se convainc bien que ce reproche est injustifié.

Il est vrai que la Chambre de Commerce de Montréal demande bien un autre mode d'octroyer les licences à la campagne, mais où demande-t-elle qu'on enlève aux conseils municipaux le droit de fixer le nombre d'hôtels qui pourront être établis dans les limites de leur juridiction? elle leur enlève encore bien moins le privilège de faire voter la prohibition s'ils le veulent. Alors en quoi l'autonomie municipale est-elle en danger? En fin de compte quel intérêt la Chambre de Commerce aurait-elle à vouloir diminuer l'autonomie des conseils municipaux?

La Chambre de Commerce de Ville-Marie signale un autre danger. Elle n'approuve pas notre rapport "parce que dans les campagnes, les commissaires nommés seraient des partisans politiques, soit d'un parti ou d'un autre, et n'auraient pas l'impartialité des juges qui sont commissaires à Montréal ou à Québec, et n'inspireraient pas la confiance que peuvent inspirer des hommes en dehors et indépendants des partis politiques."

Ici encore on se méprend sur les intentions de la Chambre. Jamais la Chambre a suggéré que les commissaires soient choisis parmi des amis politiques du parti au pouvoir. Au contraire, dans l'exposé de la question faite au Comité de législation on a proposé que l'un de ces commissaires ne soit autre que le magistrat de district et que les autres soient choisis par les Conseils de comté. C'est une preuve de plus que notre Chambre ne veut en rien affecter l'autonomie des municipalités.

\* \* \*

Il nous semble qu'au lieu de lui faire des reproches, on devrait féliciter la Chambre d'avoir pris l'initiative de débarrasser les conseillers municipaux d'une responsabilité toujours grosse de conséquences. Avec le mode suggéré d'octroyer les licences d'hôtels par des commissaires les conseillers municipaux n'auront plus l'ennui d'être soupçonnés de noirs desseins et de favoriser les débitants de liqueurs, comme l'est aujourd'hui notre Chambre.

### Des obligations comme placement

*CONFERENCE FAITE AU DINER-CAUSERIE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTREAL LE 23 NOVEMBRE 1911, PAR M. GEORGES GONTHIER, EXPERT-COMPTABLE ET FINANCIER DE LA MAISON ST-CYR, GONTHIER & FRIGON.*

Le 23 novembre, notre Chambre donnait son deuxième diner-causerie de la série 1911-12. Ce fut un nouveau succès.

C'est encore à la salle du Mess des Officiers du 65ème que le diner fut donné, et comme pour le premier, les convives ont fait honneur au succulent menu préparé pour des gourmets.

M. Frédéric C. Larivière, président de la Chambre, présidait le diner. Il avait à ses côtés, M. Georges Gonthier, le conférencier du jour, MM. Armand Chaput, et le lieutenant-col. Labelle et MM. C. H. Catelli, de Bray, L. J. A. Surveyer, D. Masson, Moncel, l'échevin A. L. Lavalée, Jos. Fortier, Théo. Grothé, J. B. Lapointe, P. A. Gagnon, Alp. Granger, J. H. L. Peltier, W. Lachance, Armand Lalonde, J. B. Lamarche, O. Lemay, Lambert de Roode, J. Fautoux, L. Léger, Adélar Fortier, Ls Loranger, Henri Viau, J. O. Gareau, Alex. Prud'homme, J. A. N. Beaudry, J. O. Forest, W. U. Boivin, A. P. Frigon, M. S. D. Joubert, Théo. Valiquette, J. G. A. Filion, Ls Peron, Fortunat Monette, Jos. Filiatrault, J. C. G. Contant, T. Latourelle, D. Laniel, l'échevin Noé Leclair, J. O. Labrecque, J. T. Armand, Alex. Dupuis, Emile Fontaine, Alf. Ghysens, Jos. H. Pellerin, A. Lemont, Ludger Gravel.

Au dessert, M. le président invita le conférencier à prendre la parole, et M. Gonthier nous lut le travail intéressant qui suit, sur les obligations en matière de placement.

J'ai l'intention ce soir de vous exposer brièvement ce que sont les obligations au point de vue juridique et financier.

Autant qu'il m'en souviendra, c'est la première fois que l'on parle de cette question en français devant un auditoire Canadien-Français ou tout au moins devant les membres de cette Chambre.

Naturellement, en une aussi courte causerie on ne peut avoir la prétention de traiter à fond un sujet aussi vaste. Je me contenterai donc de vous en exposer les grandes lignes, me réservant de l'approfondir davantage plus tard si possible.

Une obligation est un titre par lequel une personne ou une corporation reconnaît devoir au porteur, pour valeur reçue, une certaine somme payable à une certaine époque et productive d'intérêts qui habituellement sont représentés par des coupons payables à dates fixes une ou plusieurs fois par an.

J'examinerai successivement avec vous :

- 1.—Les différentes sortes d'obligations ;
- 2.—Leurs différentes formes ;
- 3.—Les garanties qu'elles offrent ;
- 4.—Les avantages qu'elles présentent au point de vue des placements.

#### DIFFERENTES SORTES.

Il y a différentes sortes d'obligations, suivant qu'elles sont émises par les États, Provinces, Villes, Municipalités Scolaires, Compagnies d'Utilités publiques avec ou sans garantie de l'État, Société de prêts fonciers, de Trusts, Corporations industrielles, etc.

Les trois premières catégories sont soumises à des formalités légales qui résultent de leur nature même et des garanties qu'elles représentent. Quant aux autres, dont la variété est très grande, on distingue : les obligations hypothécaires, et dans cette catégorie rentrent les hypothèques ordinaires, consolidées, générales ; les obligations avec garantie collatérale en fidéicommiss (Collateral trust Bonds) ; les obligations convertibles (Convertible Bonds) ; les obligations jointes (Joint Bonds) qui engagent à la fois deux ou plusieurs compagnies, les obligations garanties (Guaranteed Bonds) qui sont endossées par une autre corporation que celle ayant fait l'émission ; les obligations divisionnaires, dont la garantie n'affecte qu'une partie des propriétés de la Compagnie débitrice ; les obligations de Revenu (Income Bonds) dont le paiement de l'intérêt dépend des revenus de la Compagnie ; les obligations "underlying" ou ayant priorité dans le cas de fusion de Compagnies et d'émission générale postérieure ; les obligations de remboursement (Refunding Bonds) créées pour racheter les précédentes émissions arrivées à échéance ; les obligations de participation (Participating Bonds) qui en plus de l'intérêt participent aux bénéfices sous certaines conditions ; enfin les obligations dites "Equipment Bonds" émises spécialement par les Compagnies de chemins de fer pour se procurer leur matériel roulant.

De cette liste, qui n'a pas la prétention d'être complète, comme je l'ai dit plus haut, nous retiendrons, pour les étudier au chapitre des garanties, les types les plus courants et généralement adoptés.

## DIFFERENTES FORMES

Il existe différentes formes d'obligations.

Les obligations émises au Canada et aux Etats-Unis sont le plus souvent en dénominations de \$500 et \$1,000. Les coupures de \$100, ne sont employées que rarement, à tort, suivant mon avis, parce qu'elles seraient plus accessibles aux petites bourses que les grosses dénominations et que la diffusion de ce genre de valeur en serait facilitée, dans les classes peu fortunées qui ont un plus grand besoin de revenus. L'émission, par les Villes et les Compagnies, d'obligations de \$100, permettrait aussi une plus grande division des placements pour les petits capitalistes.

On opposera à ce système l'insuccès assez récent d'une émission populaire de \$200,000, par la ville de Montréal; mais je répondrai à cela, que le public n'était pas encore préparé à apprécier les avantages et les garanties du placement de ses fonds, sur obligations.

Dites-moi, est-il logique de croire que la grande majorité de notre population qui ne connaît pas le premier mot de la valeur et des avantages du placement sur obligations, puisse être amenée à souscrire à une émission comme celle-là, après la lecture de quelques articles de réclame, parus dans les journaux?

Avant que pareilles émissions réussissent, il faut une campagne suivie, qui fera pénétrer dans le peuple ces connaissances nouvelles.

Après cette courte digression, je reviens à mon sujet.

Les obligations peuvent être nominatives ou au porteur. Dans le premier cas, les intérêts sont envoyés directement par chèques aux propriétaires des titres qui sont enregistrés au siège de la Compagnie ou du Trust qui a charge de l'émission. Dans le second, chaque titre circule, accompagné d'une feuille de coupons, dont chacun d'eux représente une partie ou la totalité de l'intérêt annuel, suivant que celui-ci est payable de ou plusieurs fois par an. Les dernières sont les plus répandues.

Les obligations sont remboursables de différentes manières, soit par amortissement, soit par remboursement à date fixe.

Dans le système des amortissements, une certaine portion du capital est jointe à chaque coupon d'intérêt, de façon que lorsque le dernier coupon arrive à échéance, la dette est entièrement éteinte.

Dans le remboursement à date fixe, au contraire, le capital n'est exigible qu'à l'époque indiquée sur le titre. Pour assurer le remboursement, il est généralement stipulé dans le "Deed of Trust" s'il s'agit d'une Corporation industrielle, dans le règlement de l'emprunt s'il s'agit d'une Ville, que chaque année une somme déterminée sera déposée dans une Banque à cet effet, cette somme étant calculée de façon à ce que le montant total en Banque se trouve, lors de l'échéance de l'emprunt, égal au capital exigible de celui-ci.

Les Etats et Provinces insèrent habituellement dans les lois qui régissent leurs emprunts, des articles prévoyant dans les budgets annuels des crédits destinés à rembourser chaque année un certain nombre de leurs obligations soit par tirage au sort, soit en achetant directement sur le marché.

Ce système est aussi employé par beaucoup de Sociétés Industrielles qui ont intérêt, à mesure que leurs ressources deviennent plus considérables, à diminuer leur dette obligatoire, avant l'époque prévue pour le remboursement de celle-ci.

C'est le cas notamment lorsque le crédit de la Compagnie ayant grandi, elle pourrait se procurer de l'argent à meilleur marché que le taux actuellement payé sur ces obligations.

C'est encore le cas si celles-ci sont au-dessous du pair ou si elles sont remboursables avec prime au-dessus du pair.

Certaines compagnies, en effet, afin de rendre leurs obligations plus attrayantes pour le public, stipulent qu'un bonus de 5 à 10 p.c. en plus du capital nominal sera payé à l'échéance à chaque porteur. Il en résulte une charge additionnelle qui peut s'élever à une somme très importante.

Dans plusieurs pays, les obligations comportent parfois la participation au tirage de lots en argent souvent très considérables. C'est ainsi qu'en France la Ville de Paris, le Crédit Foncier, l'ancienne Compagnie du Canal de Panama, pour ne citer que les plus connues de ce genre de valeurs, distribuent des lots de \$10,000, \$20,000, \$50,000 et même \$100,000. Nos lois ne permettent pas d'émettre des valeurs à lots; mais beaucoup de Compagnies Canadiennes offrent aux souscripteurs d'obligations un bonus en actions ordinaires. Généralement il s'agit d'actions ne payant encore aucun dividende, comme c'est le cas pour les affaires nouvelles. Exemple: l'émission récente de la Canada Cement Co.

Ces actions de bonus constituent à la fois pour les obligataires une chance de voir leur capital s'augmenter notablement et en même temps un moyen de les intéresser à la prospérité de la Compagnie. Certains trouvent ce procédé préférable à celui des obligations à lots. On peut lui reprocher toutefois de permettre la constitution d'un capital fictif où celles-ci ne représentent pas réellement des fonds versés, puisqu'elles sont distribuées en primes aux souscripteurs d'obligations.

## GARANTIES QUE PRÉSENTENT LES OBLIGATIONS.

Nous en arrivons maintenant à la partie peut-être la plus importante de cette étude: la garantie que présentent les obligations.

En effet, comme l'a fort justement dit M. Alfred Neymarek, l'obligataire est un créancier: il a droit avant tout prélèvement au profit de l'action, à un intérêt fixe pour le capital qu'il a versé, plus au remboursement de son capital, dans les termes et délais qu'il a acceptés. L'action est une part de propriété, l'obligation est une part de créance.

Il est donc de toute nécessité de savoir sur quoi repose cette créance; nous allons l'examiner brièvement.

- 1° On distingue dans les obligations celles à proprement parler hypothécaires;
- 2° Celles qui sont garanties par une hypothèque quelconque.
- 3° Celles qui ont des garanties spéciales autres que l'hypothèque.

Les premières sont émises par les sociétés de prêts hypothécaires, telles que le Crédit Foncier, en représentation des sommes avancées par elles sur propriétés rurales et urbaines.

Ces obligations jouissent d'une grande faveur, et avec raison, car leurs garanties sont de premier ordre; les so-

ciétés dont il s'agit se réservant, en général, une marge considérable sur leurs estimations qui sont elles-mêmes très conservatrices.

La seconde catégorie d'obligations comprend celles qui sont garanties en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, et même jusqu'en 5<sup>ème</sup> hypothèque par les Compagnies qui les émettent. Ces hypothèques portent tantôt sur l'universalité des biens de ces Compagnies, tantôt sur une partie seulement.

L'émission de ces obligations fait toujours l'objet d'un "Deed of Trust" contrat par lequel une Compagnie de Trust, représentant tous les obligataires, se trouve substituée dans les droits des débiteurs sur tous les biens qui garantissent les obligations, sans qu'aucune autre charge puisse grever ceux-ci. Il peut exister d'autres obligations garanties par les mêmes propriétés, mais cette garantie est entièrement subordonnée à la première.

De ce qu'une obligation est sur 1<sup>ère</sup> hypothèque, on ne doit pas nécessairement conclure qu'elle est de tout repos. Elle est certainement préférable à celles qui viennent ensuite, mais la valeur du gage lui-même peut être inférieure à celle de l'hypothèque qui le charge; ou encore les bénéfices de l'entreprise peuvent ne pas suffire à payer les intérêts échus.

Les obligations seconde hypothèque n'ont, comme leur nom l'indique, qu'une garantie subsidiaire. Si la première œuvre entièrement la propriété engagée, la seconde n'a évidemment qu'une valeur très médiocre. Mais il arrive souvent que la 1<sup>ère</sup> hypothèque ne comprend qu'une faible partie de la valeur totale des biens donnés en garantie. Dès lors, une obligation, quoique venant au second rang, peut offrir une sécurité suffisante pour constituer un placement attrayant.

Il est donc de la plus grande importance, lorsqu'on achète de semblables titres, de se renseigner sur la valeur de leurs garanties.

Supposons une industrie valant \$12,000,000, et rapportant \$600,000 par an; elle peut émettre des obligations 1<sup>ère</sup> hypothèque pour \$2,000,000, avec un intérêt annuel de \$120,000. De telles obligations seront considérées comme de premier ordre. Que la même Compagnie fasse ensuite une émission de \$3,000,000, seconde hypothèque payant \$180,000 d'intérêts; là encore l'obligation sera de premier ordre parce que le montant des deux émissions réunies ne s'élève qu'à \$5,000,000, pour une propriété de \$12,000,000, et que la charge totale des intérêts pour les deux émissions n'est que de \$300,000, soit moins du tiers des revenus.

C'est ainsi que les obligations cinquième hypothèque de l'ancienne Compagnie New-York et Érié Railroad (actuellement assumées par l'Érié Railroad System) et dont \$700,000, sont en circulation, n'en sont pas moins des titres de tout repos, parce que les cinq hypothèques, dont le total est de \$13,500,000, sont garanties par 446 milles des principales lignes de l'Érié System valant dix fois plus, et que les obligations de la Dominion Steel Corporation 5 p.c., datées du 1<sup>er</sup> novembre 1911 et dues en 1915 constituent encore un placement très sûr, quoique venant en seconde ligne, parce que le dividende payé actuellement aux actions, ordinaires, soit \$2,446,834, est supérieur au capital même de ces obligations qui ne s'élève à \$1,500,000.

Je vais maintenant passer rapidement en revue quelques-unes des variétés sous lesquelles se présentent les

obligations hypothécaires, soit que l'hypothèque demeure la garantie principale, soit qu'elle ne soit qu'accessoire.

Les obligations hypothécaires consolidées sont généralement créées à la suite d'une réorganisation financière ou d'une fusion et pour procurer des ressources nouvelles à une compagnie dont l'actif est déjà engagé jusqu'à un certain point, (Canadian Cottons).

Une émission de ce genre est le plus souvent d'une très longue durée et d'un montant considérable. Une partie des fonds en provenant sert à racheter, à mesure de leurs échéances, les obligations anciennes et le titre nouveau acquiert ainsi à mesure qu'il vieillit, une sécurité de plus en plus grande.

Les obligations avec garantie collatérale constituent une hypothèque indirecte sur une propriété quelconque par le dépôt entre les mains d'un fidé-commissaire d'autres valeurs qui sont habituellement garanties directement (Canadian Steel Foundries).

Parfois celles-ci se composent d'actions et d'obligations, parfois d'actions seulement.

On appelle obligations convertibles celles qui comportent un droit ou privilège pour les remplacer par d'autres titres, soit actions, soit obligations. Il existe bien des sortes d'obligations convertibles, et les clauses de conversion sont des plus variées; ainsi les obligations 5 p.c., 2<sup>ème</sup> hypothèque de "l'United States Steel Corporation" étaient convertibles en actions de préférence au pair; celles de l'Érié Railroad 4 p.c., en actions ordinaires sur la base de \$200 en actions pour \$100 en obligations; celles du "Canadian Northern" 5 p.c., or en actions ordinaires au pair.

Habituellement cette conversion est laissée à l'option des porteurs de titres.

Les obligations de revenu sont caractérisées par le fait que le paiement de leurs intérêts est subordonné aux bénéfices de la Compagnie débitrice, ce qui n'empêche pas d'ailleurs le principal d'être garanti par hypothèque. Certaines de ces obligations portent une clause cumulative.

Une dernière sorte d'obligation hypothécaire que nous allons étudier avant de terminer cette énumération que le manque de temps me contraint de vous présenter sous une forme sèche et peu attrayante, est celle que l'on désigne en anglais sous le nom d'"underlying" ou ayant priorité.

Lorsqu'une Compagnie se transforme en une autre plus importante, ou lorsque plusieurs Compagnies se fusionnent en une seule, l'actif de chaque Compagnie fusionnée demeure spécialement affecté à la garantie de ses propres obligations sans préjudice de la garantie générale de la nouvelle corporation.

Ainsi dans la "Québec Railway, Light Heat & Power Co.," qui est formée de la fusion de six Compagnies, les obligations respectives de celles-ci ont priorité sur l'émission générale de la Compagnie nouvelle et par suite sont cotées à un cours plus élevé.

Il est donc très utile, lorsque l'on achète des obligations de Corporations consolidées, de s'informer soigneusement de la dette "underlying" qui peut diminuer considérablement le gage affecté aux émissions postérieures à la fusion.

Nous venons de voir que l'hypothèque, sous des formes multiples, demeure la garantie la plus générale des obligations industrielles ou d'utilité publiques. Il existe

## Commercé

Geo. GONTHIER, H. H. MIDGLEY,  
Expert Comptable & Auditeur Comptable Licencié

## Gonthier & Midgley

Comptables et Auditeurs

103, rue St-FRS-XAVIER

Telephones Adresse telegraphique  
Main 2701-519 "GONTLEY"

Tel. Bell, Main 814 Bâtisse "Royal Trust"  
Chambre No 17.

## L. A. CARON

Expert—Comptable—Auditeur

Commissaire C. S. des districts de  
Montréal et de Trois-Rivières

107, RUE ST-JACQUES  
MONTREAL.

## Alex Desmarteau

Comptable auditeur

Spécialité:—

LIQUIDATION DE FAILLITES  
COMPROMIS EFFECTUÉS.

No 60 Rue Notre-Dame Est  
MONTREAL

F. R. VINET P. H. DUFRESNE

## VINET & DUFRESNE

COMPTABLES LIQUIDATEURS

Edifice de la Banque Nationale  
99, RUE ST-JACQUES  
MONTREAL

Tel. Bell, Main 7225 25 ans chez Kent & Turcotte

Eugène Prévost Rodolphe Bédard

## Prévost & Bédard

EXPERTS COMPTABLES,  
Auditeurs et Liquidateurs

Edifice Liverpool and London and Globe,

Tel. Main 1256 112, rue St-Jacques, Montreal

## Commercé

## JOS. BRUNET

Manufacturier et Importateur de

GRANIT A CONSTRUCTION,  
MONUMENTS. ETC.

675, Chemin de la Cote des Neiges,  
Tel. Bell Up 1466 MONTREAL

## Joseph Fortier Fabricant-Papetier.

PAPETERIE MERCANTILE

Livres de Comptabilité, formules en fonds et sur  
commande. Fourniture pour chancellerie.

Atelier de Typographie.

Reglure et Reliure

GAUFRAGE, RELIEF ET CAMEE

Encoignure Notre-Dame et St-Pierre.

MONTREAL

Tel. Bell Main 444. Tel. Bell, Main 445

Boite Postale

## Theo. Lafleur

LIVRES DE DROIT

EDITEUR, IMPORTATEUR ET RELIEUR

Spécialité:—

RELIURE DES RAPPORTS JUDICIAIRES

56, RUE NOTRE-DAME Est

MONTREAL, Canada.

Telephone Main 7573

Uptown 4146 Etabli en 1882  
Uptown 1044

## ERNEST LEMIRE

Importateur et Marchand

DE BOIS ET CHARBON

EN GROS ET EN DETAIL

963, rue St-Jacques, MONTREAL

Succursales:

Coin St-Denis et Carmel

Téléphone St-Louis 2149

208, rue Guy

Livraison dans toutes les parties de la Ville  
sans charges extra.

## Commercé

Tel. Bell Main 4912.

## P. A. GAGNON

Comptable Licencié

Chambres 515, 516 et 516,  
Edifice Banque Québec

11, PLACE D'ARMES  
MONTREAL.

## L. THERIAULT

Entrepreneur de Pompes Funèbres  
et Embaumeur

24 et 26 ST-URBAIN 355 CENTRE

Tel. Bell Main 1599 Tel. Bell Main 5514

Voitures doubles à la disposition du public

Membre de la Chambre de Commerce.

## H. Beauregard

Entrepreneur Général

70, ST-JACQUES

MONTREAL

TEL MAIN 735

## GRAINES DE CHOIX Pour Jardins et Fermes

Graines de Légumes et de Fleurs  
de toutes sortes. Arbres Fruiti-  
ers et d'Ornement. Outils et  
Accessoires de Jardinage. :: ::

Catalogue Illustré GRATIS sur demande

DUPUY & FERGUSON

Marchands-Grainiers

38 Place Jacques-Cartier, - MONTREAL

Tel. Bell Main 6629.

## J. B. D. Legaré

Courtier en Immeubles

11, rue St-Jacques, MONTREAL

# The Merchants Bank of Canada

## Compte-Rendu de la Quarante-huitième Assemblée Annuelle des Actionnaires

La quarante-huitième assemblée annuelle des actionnaires de la Merchants' Bank of Canada a eu lieu le mercredi, 20 décembre 1911, au siège social de la Banque. Parmi les actionnaires présents étaient les suivants: Sir H.-Montagu Allan, et MM. Jonathan Hodgson, Thomas Long, Charles-M. Hays, Alex. Barnet, K.-W. Blackwell, Andrew-A. Allan, C.-C. Ballantyne, K.-F. Hebden, E. Fiske, John Patterson, William Agnew, D. Kinghorn, A. Piddington, M.-S. Foley, A.-D. Fraser, C.-J. Fiset, C.-R. Black, H.-B. Loucks, H.-B. Yates, T.-E. Merrett, A. Dingwall, W. Stanway, James Alexander, A. Haig Sims et J.-M. Kilbourn.

Le Président de la Banque, Sir Montagu Allan fut invité à présider, et nomma M. J.-M. Kilbourn, le secrétaire. Lecture fut donnée de l'avis de convocation de l'assemblée.

Le procès-verbal de la dernière assemblée annuelle fut lu et approuvé.

### RAPPORT DES DIRECTEURS

Le Président donna alors lecture du rapport annuel des Directeurs comme suit:

C'est avec grand plaisir que le Bureau de Direction se rencontre avec les Actionnaires pour cette assemblée annuelle. Nous avons à mentionner une autre année favorable. Nos profits, après avoir pris toutes les mesures nécessaires au sujet des dettes douteuses qui nous sont dues, se montent à la somme de \$1,179,581.03. Malgré l'augmentation du dividende à 10 p.c., ce qui fait la deuxième augmentation en deux ans, nous avons retranché \$100,000 sur le compte des Propriétés de la Banque, nous avons ajouté \$50,000 au fonds de Pension des Employés, et nous avons mis \$500,000 au Fonds de Réserve, qui représente maintenant le montant important de 90 p.c. du capital payé et nous avons reporté 58,878.18 au compte de Profits et Pertes pour l'année prochaine. Nous espérons que les Actionnaires trouveront ces résultats satisfaisants.

Toutes les Succursales de la Banque ont été inspectées pendant l'année.

Nous avons ouverts de nouveaux bureaux, pendant ces douze derniers mois à: Vancouver, C.A. (coin des rues Granville et Hastings); Coronation; Calgary (2ème rue, Est); Chauvin; Pincher Station et Edgerton, Alta; Frobisher; Régina, et Moose Jaw, Sask.; Harting; Winnipeg, Man., (Avenue Bannerman); et à Wallaceburg, Ont. Nous n'avons eu à fermer aucun bureau pendant cette période.

Nous avons perdu deux Directeurs pendant l'année, savoir: M. Hugh A. Allan, qui s'est retiré parce qu'il demeure maintenant dans la Grande-Bretagne, et M. Charles-F. Smith, qui est mort en octobre dernier. M. Smith était très assidu aux réunions du Bureau de Direction, dont il aidait les délibérations par ses conseils sages et son bon jugement, et sa perte est infiniment regrettable. Les deux vides ont été remplis au bureau de Direction par la nomination de M. Andrew-A. Allan et de M. C.-C. Ballantyne.

Les Directeurs témoignent avec un nouveau plaisir des bons services rendus par tout le personnel pendant ces derniers douze mois.

Le tout respectueusement soumis.

H. MONTAGU ALLAN,

*Président.*

*Rapport du résultat des affaires de la banque pour l'année terminée le 30 novembre 1911.*

Les profits nets de l'année, après paiement des dépenses d'administration, rabats sur escomptes, intérêt sur dépôts, se sont élevés à.....	\$1,179,581.03	Dividende No 96, au taux de 10 p.c. par année....	150,000.00	
La balance reportée du 30 novembre 1910, était de .....	99,297.15	Dividende No 97, au taux de 10 p.c. par année....	150,000.00	
				\$570,000.00
		Transféré à fonds de réserve.....		500,000.00

Formant un total de.....	\$1,278,878.18	Déduit du compte des édifices de la banque que .....	100,000.00
Dont on a disposé comme suit:		Contribution au fonds de pension des officiers .....	50,000.00
Dividende No 94, au taux de 9 p.c. par année.....	\$135,000.00	Balance reportée .....	58,878.18
Dividende No 95, au taux de 9 p.c. par année.....	135,000.00		\$1,278,878.18

*Etat du Passif et de l'Actif au 30 novembre 1911.*

<i>PASSIF</i>			
<b>I. AU PUBLIC.</b>		Balances dues par d'autres banques et agents des Etats-Unis.....	368,514.23
Billets en circulation...	\$ 6,351,230.00	Prêts à demande et à courte échéance sur obligations et actions au Canada.....	\$3,854,845.31
Dépôts à demande.....	\$25,897,925.26	Prêts à demande et à courte échéance sur obligations et actions en dehors du Canada.....	9,091,612.77
Dépôts sujets à avis (intérêt accru jusqu'à date compris).....	36,239,678.72		12,946,458.08
Dépôts par d'autres banques au Canada.....	1,356,976.84	Obligations et débentures du gouvernement, municipales, de chemins de fer et autres.....	6,074,000.01
	63,494,580.82		\$31,863,471.81
Balance due aux agents en Grande-Bretagne .....	310,980.05	Prêts et escomptes courants (moins l'intérêt réservé).....	47,411,049.23
Balances dues aux agents aux Etats-Unis et ailleurs.....	161,112.94	Prêts à d'autres banques, assurés.....	160,584.74
Dividende No 97.....	150,000.00	Prêts et escomptes passés dus (à la perte desquels il a été pourvu).....	112,216.42
Dividendes non réclamés.....	2,179.50	Dépôt au gouvernement fédéral pour garantir la circulation des billets....	272,000.00
		Hypotheses et autres valeurs, la propriété de la banque.....	109,295.23
<b>2. AUX ACTIONNAIRES.</b>		Immeubles .....	38,517.65
Capital payé.....	\$ 6,000,000.00	Edifices et ameublements de la banque	1,917,539.07
Fonds de réserve.....	5,400,000.00	Autres actifs.....	44,467.34
Balance des profits reportée .....	58,878.18		\$81,928,961.49
	11,458,878.18		
	\$81,928,961.49		
<i>ACTIF</i>			
Or et argent en mains.....	\$ 2,149,007.08		
Billets du gouvernement en mains....	5,659,100.00		
Billets et chèques d'autres banques....	4,662,788.08		
Balances dues par d'autres banques au Canada .....	2,635.33		

En proposant d'approuver le rapport, le président fit allusion à l'intention qu'ont les directeurs d'émettre \$1,000,000 de nouveau stock.

Le gérant général parla brièvement des affaires présentes et futures de la Banque, particulièrement en ce qui concerne les provinces de l'Ouest et rendit justice au dévouement montré par les employés.

Les directeurs suivants ont été élus: Sir H. Montagu Allan, M. Jonathan Hodgson, M. Thomas Long, M. C. M. Hays, M. Alex. Barnet, M. F. O. Lewis, M. K. W. Blackwell, M. Andrew A. Allan, M. C. C. Ballantyne.

Des résolutions furent votées pour exprimer l'appréciation des services du Bureau de Direction du gérant-général et des employés, pour lesquelles le président et le gérant-général remercièrent. Et l'assemblée fut ajournée.

A une réunion suivante du Bureau des Directeurs, Sir H. Montagu Allan fut réélu président, et M. Jonathan Hodgson vice-président.

une catégorie de valeurs qui quoique non hypothécaires tiennent le premier rang au point de vue de la sécurité offerte à leurs détenteurs: je veux parler de celles émises par les Gouvernements, et à un moindre degré, par les corporations municipales et scolaires.

Ici ce n'est pas à proprement parler la valeur intrinsèque des propriétés de l'État et des Villes qui commande la confiance, quoique l'on puisse considérer, surtout pour les villes, que toutes les propriétés des citoyens, dans les limites de ces villes, répondront du paiement de l'emprunt. Un élément plus important intervient ici: c'est le crédit qui résulte de la situation plus ou moins obérée de l'État ou de la Ville, de la stabilité de ses institutions et de la façon dont sont gérées ses finances.

Prenons comme exemple les États de l'Amérique du Sud:

Les obligations Chiliennes 5 p.c., or, émises en 1911 se vendent \$96.31; et rapportent environ \$5.20 p.c.; celles de l'État de Céara (Brésil) 5 p.c. or 1910 sont cotées \$90.29 rapportant \$5.54 p.c.; celles de la Bolivie 1910 5 p.c. or, valent \$94.17 et donnent un revenu de \$5.30 p.c., etc., etc. La Russie elle-même, au moment de la guerre avec le Japon a emprunté à plus de 5 p.c.

Et pourtant les richesses totales de ces différents pays sont bien des fois supérieures à celles représentées par l'évaluation foncière de la Ville de Montréal. Cependant cette dernière place ses obligations à des taux, variant de 3½ à 4 p.c., parce que son crédit est meilleur.

Le crédit d'un État ou d'une ville intervient parfois pour donner une garantie supplémentaire à des entreprises de grande envergure qui ont besoin de se procurer des fonds à bon marché; nous en avons un exemple dans les propositions qui ont été faites de creuser le canal de la Baie Georgienne avec un capital garanti par le gouvernement Canadien.

J'aborde maintenant la dernière partie de cette causerie:

#### LES AVANTAGES QUE PRESENTENT LES OBLIGATIONS COMME PLACEMENT.

Depuis longtemps, les peuples où les qualités d'économie et la science de la production des richesses ont atteint le plus haut degré, la France et l'Angleterre ont compris et apprécié la valeur des obligations comme instrument de conservation et d'augmentation de la fortune publique.

En France notamment, les obligations sont le placement par excellence de la petite épargne. Le capital des emprunts de la ville de Paris dont le montant dépasse deux milliards de francs est réparti entre plus de 500,000 personnes soit de 4,000 francs (à peine \$800.) par porteur.

Pour les quatre milliards de francs d'obligations du Crédit Foncier, l'immense majorité des obligataires possède de 1 à 5 obligations, c'est-à-dire de 100 à 500 dollars.

Quant aux obligations des six grandes Compagnies de Chemins de fer français dont le chiffre atteint environ 16 milliards de francs la moyenne des certificats nominatifs qui comprennent 75 p.c. du total ne dépasse pas 14 à 15,000 francs; (pas même \$3,000) par titulaire.

Ainsi, quand on étudie par le menu la fortune mobilière française constituée en titres de rentes, obligations de Villes ou de Crédit Foncier, de chemin de fer etc., on s'aperçoit que cette fortune est disséminée entre plusieurs millions de petits rentiers.

Or qui ne sait que la France est l'un des plus riches pays du monde et que sa fortune s'accroît surtout par l'économie des classes laborieuses?

Plus près de chez nous aux États-Unis, que beaucoup considèrent comme la terre classique de la spéculation, on s'est aperçu que la possession des obligations était un précieux adjuvant pour l'épargne. "Le légitime orgueil de posséder une première débenture", écrit un financier Américain, "stimule le désir d'en avoir une autre et ce désir est un facteur très appréciable dans la constitution des fortunes."

C'est un fait digne de remarque que dans les classes de la Société Américaine où la richesse "per capita" est la plus considérable, les obligations composent la majeure partie des portefeuilles parce que, dans ces milieux on les considère comme un des meilleurs placements qui existent au triple point de vue de la SÉCURITÉ, DU REVENU ET DE LA FACILITÉ DE RÉALISATION. Mais suivant cette loi qui veut que l'on imite plus volontiers les défauts de ses voisins que leurs qualités, certains de nos compatriotes se sont figurés que la spéculation menait tout droit à la fortune. Les "get rich quick schemes" ont depuis longtemps trouvé de ce côté-ci de la frontière de chauds admirateurs. Sans parler de Sheldon et d'autres filous de moindre envergure, le public a favorisé en leur apportant ses épargnes, trop de ces entreprises qui, selon l'expression d'un financier humoristique, retirent des poches des actionnaires le plus clair de leurs bénéfices.

Il faut se rappeler que pour être durable, la richesse des individus comme celle des nations doit être fondée sur des assises solides. Les valeurs à proprement parler spéculatives ne conviennent ni au petit, ni même au moyen capitaliste. Tout au plus ce dernier pourra-t-il y consacrer une faible partie de ses disponibilités, si ses moyens d'information et de contrôle le lui permettent. Mais pour lui comme pour le modeste épargniste, l'obligation restera le placement préféré. L'homme riche lui-même en formera la base de sa fortune, celle qui doit résister aux crises financières et commerciales et assurer l'avenir de sa famille.

Qu'il me soit permis en terminant d'exprimer un voeu que j'ai déjà formulé au cours de cette causerie.

J'ai montré plus haut la dissémination vraiment remarquable de la fortune mobilière française. Celle-ci est due certes à l'esprit d'économie du peuple Français, mais aussi à l'habitude, générale en ce pays, d'émettre les obligations en dénominations de 500 francs équivalentes à \$100. Nos coupures de \$500 et \$1,000 sont trop fortes pour que l'employé, le petit commerçant ou l'ouvrier de la meilleure classe, puisse les acquérir facilement. Avant qu'il ait réussi à mettre de côté ces sommes considérables pour lui, les occasions de dépenses sont trop nombreuses. S'il a su les éviter, les sociétés minières avec leurs actions de une et cinq piastres font miroiter à ses yeux l'espoir de fabuleux bénéfices pour une mise de fonds peu importante. Il serait donc à désirer que nos grandes Compagnies industrielles et d'utilités publiques et nos Corporations municipales prennent l'habitude de favoriser la petite épargne en lui offrant des obligations de \$100. Elles constateront bientôt que le marché étant élargi, les prix de vente seront meilleurs, et tout en y trouvant leur avantage, elles contribueront à développer dans notre peuple le goût de l'économie et à augmenter ainsi la richesse individuelle et celle de notre pays.

La conférence terminée, M. Larivière, aux applaudissements de tous, proposa un vote de félicitations et de remerciements à M. Gonthier, puis offrit aussi au lieut.-col. Labelle les remerciements de tous pour la somptueuse hospitalité du 65ème.

Par une heureuse coïncidence, le diner-causerie fut donné pendant le concert du 65ème, ce qui ne contribua pas peu à donner encore plus d'entrain à cette belle réunion.

### La situation économique du Canada au début de 1912

*Nos importations ont encore été plus considérables en 1911 que les exportations; pourquoi? — Notre commerce avec les États-Unis augmente, tandis que celui que nous faisons avec la Grande-Bretagne diminue. — Les finances fédérales. Le Canada n'emprunte-t-il pas trop?*

Au début de 1912 le Canada tient un des premiers rangs dans le monde économique si l'on en juge par l'intéressante revue que Sir Edmund Walker, président de la Banque de Commerce vient de faire devant les actionnaires réunis pour la réunion annuelle le 9 janvier dernier. Nous croyons intéresser nos lecteurs en relatant le passage suivant du rapport de Sir Edmund.

Les totaux de nos importations et de nos exportations pour l'année fiscale du Dominion, se terminant en mars 1911, sont encore des chiffres de record. Nos importations ont été de \$472,194,000, et nos exportations de \$297,196,000, la balance contre nous étant de la forte somme de \$174,998,000, ce qui n'est pas loin des balances de n'importe quelles deux années antérieures réunies ensemble. Le commerce total a été de \$769,390,000 contre \$693,161,000 l'an dernier. Le fait significatif, cependant, c'est que, tandis que nos importations ont augmenté de \$80,391,000, nos exportations ont diminué de \$4,162,000. Ceci est dû, naturellement, aux très abondantes importations faites par anticipation de l'énorme récolte actuelle de céréales; à l'augmentation de la construction des chemins de fer et de la construction publique et privée; à une immigration plus grande, la valeur des effets des colons, telle que déclarée, figurant sous la rubrique des importations. C'est aussi partiellement dû à des importations un peu plus considérables d'or et d'argent en lingots. Pour les six premiers mois, finissant en septembre 1911, de la présente année fiscale, les chiffres sont encore plus frappants, les importants étant de \$266,187,000 et les exportations de \$141,865,000, la balance contre nous pour les six mois étant de \$124,322,000, comparée à \$94,404,000 pour la période correspondante de 1910. Les importations pour le semestre en 1911 comprennent cependant une augmentation d'environ \$7,500,000 en monnaie d'or.

Un examen des articles d'importation et d'exportation dans les recettes du commerce suggérera plusieurs explications aux augmentations et aux diminutions respectives, mais il n'en reste pas moins vrai qu'il nous faut augmenter le volume des produits que nous avons à exporter, et diminuer nos importations en rognant les dépenses ou en manufacturant chez nous un grand nombre de produits que nous achetons de l'étranger, et en particulier des États-Unis. Notre commerce avec ce pays, tou-

jours et ce qui nous concerne, va en augmentant dans ce sens. Durant l'année fiscale finissant en mars 1911, nous avons acheté de lui pour la somme de \$293,403,000, et nous lui avons vendu pour \$119,203,000 soit une balance de \$174,200,000 en sa faveur, ou \$50,000,000 de plus qu'en toute autre année précédente. En 1901, notre commerce total avec ce pays fut de \$191,689,000, et, en dix ans, il a atteint \$412,606,000, soit une augmentation de 115 pour cent. La part que nous avons à payer en argent a toutefois augmenté de \$46,924,000 à \$174,200,000, soit une augmentation de 271 pour cent.

Notre commerce avec la Grande Bretagne n'a jamais eu si triste mine depuis nombre d'années. Les importations ont atteint \$110,390,000, tandis que les exportations sont tombées à \$137,158,000, laissant une balance de \$26,768,000 seulement en notre faveur, somme qui est beaucoup plus petite qu'en aucune des dix dernières années. En dépit de la diminution, nos exportations sont encore les plus grandes pour n'importe quelle année, excepté pour la précédente, mais le volume des importations est de beaucoup plus grand que jamais.

Il est inutile de revenir aux arguments auxquels on a eu maintes fois recours dans les années passées. Peu de nations ont un avenir aussi séduisant, et il y en a peu qui puissent hypothéquer à un point aussi reculé leur avenir, mais notre pouvoir d'en agir ainsi dépend de notre crédit, et il y en a en Angleterre qui se demandent si nous n'empruntons pas trop. Il existe naturellement une raison majeure pour laquelle nous pouvons nous endetter de plus en plus pendant de longues années à venir. Actuellement nous nous préparons à l'établissement d'environ 400,000 immigrants par année. C'est là une addition de cinq pour cent à notre population, ou la même chose que si 4,500,000 nouveaux habitants entraient aux États-Unis en un an. Pourvoir aux besoins de tous ces nouveaux venus, depuis la transportation jusqu'à l'établissement définitif, est une tâche énorme, assez énorme, en effet, pour compter pour plus que la différence entre nos importations et nos exportations. Non seulement il faut les améliorations nécessaires pour créer plusieurs nouveaux districts de fermes, mais il faut de nouvelles villes, de grandes additions et améliorations aux anciennes, en un mot, des améliorations de toutes sortes dans tout le pays. Chose plus importante encore, deux nouveaux chemins de fer transcontinentaux doivent être complétés et plusieurs lignes d'embranchement ajoutées à nos trois grands réseaux. Il n'y a donc pas de raison de s'étonner si nous avons besoin d'autant de nouveaux fonds chaque année. Les rapports d'importations fixent les effets des colons à \$14,000,000 seulement; c'est incontestablement bien au-dessous de leur valeur réelle, mais la partie principale de la propriété du colon consiste en argent. La richesse approximative des nouveaux colons, pour 1911, basée sur les chiffres les plus minimes de plusieurs années, est d'environ \$160,000,000.

Les revenus et dépenses du gouvernement Fédéral démontrent clairement le développement du pays dans son ensemble. D'après les apparences, le revenu ordinaire pour l'année finissant le 31 mars 1912, sera entre \$130,000,000 et \$140,000,000, comparé à \$117,780,000 en 1911, et à \$36,000,000 en 1896, il n'y a que 15 ans seulement. Jusqu'ici, les nouvelles dépenses au compte du capital, estimées à environ \$46,000,000, pour l'année, ont été soldées à même le revenu.

Les rapports de la chambre de compensation de vingt villes pour 1911 ont été de \$7,336,866,000, contre \$6,153,700,000 pour dix-sept villes en 1910, un gain de 19 pour cent, le gain entre 1909 et 1910 étant de 18 pour cent.

Les permis de construction des principales villes font encoeur voir le taux de l'augmentation au Canada.

	1910	1911
Montreal, .....	\$15,713,000	\$14,589,000
Toronto, .....	21,127,000	24,374,000
Montreal, .....	\$15,713,000	\$14,580,000
Vancouver, .....	13,150,000	17,652,000

Les propositions de dépenses municipales sont sur une échelle telle que jamais la chose ne s'est vue au Canada.

### Le recensement Canadien

COMMENT M. PIERRE LEROY-BEAULIEU EXPLIQUE LA DECEPTION DE CEUX QUI ESPERAIENT VOIR LA POPULATION DU CANADA A 8 MILLIONS D'HABITANTS.

Sous ce titre M. Pierre Leroy-Beaulieu publie dans l'Économiste Français (No du 2 déc. 1911,) un fort intéressant article dont nous détacherons un passage important.

Comme le dit M. Leroy-Beaulieu, si magnifique qu'il paraisse, le résultat du dernier recensement n'a pas satisfait certaines ambitions trop enthousiastes. On sait que beaucoup espéraient que la population du Canada atteindrait huit millions: nombreux sont donc ceux qui ont été déçus.

A ce sujet voici ce qu'écrit M. Leroy-Beaulieu:

"Doit venir cette déception et que faut-il penser, sans faire entrer en ligne des machinations politiques d'un machinisme peu vraisemblable, de l'exactitude du dernier recensement canadien? Les espérances excessives qu'entretenaient certains esprits au sujet de ses résultats venaient de l'intensité de l'immigration. D'après les données officielles fournies par le bureau spécial du Gouvernement canadien, l'effectif de celle-ci s'est élevé au cours des dix dernières années à un million et demi d'habitants et il ne semble pas qu'il y ait lieu de contester sérieusement ce chiffre. Quant au croît naturel, il n'est pas possible de l'évaluer d'une manière précise, les statistiques des naissances et des décès n'existant qu'à l'état rudimentaire. On sait seulement que la natalité des Canadiens français est très élevée; elle dépasserait largement 40 pour mille, d'après des statistiques partielles mais leur mortalité serait forte également et sans doute supérieure à 25 pour mille; par contre, les gens d'origine anglaise paraissent n'avoir qu'une faible natalité de 24 à 25 pour mille. On doit donc se trouver près de la vérité en admettant un excédent annuel moyen des naissances sur les décès d'environ 10 pour mille âmes de population, soit à peu près 12 p.c. en dix ans. Sur une population moyenne de 6 millions à 6 millions et demi pendant la décennie, le croît naturel serait donc de 700,000 à 800,000 habitants au plus. Joint au million et demi d'immigrants, cela aurait donné une augmentation de 2,200,000 à 2,300,000 âmes pendant la décennie soit environ 7,600,000 habitants, en admettant

que tous les immigrants fussent restés au Canada. Il semble que les enthousiastes qui voyaient déjà 8 millions aient exagéré fortement en tout état de cause.

"Mais en réalité, tous les immigrants sont loin de rester au Canada: comme dans tous les pays neufs il est des gens qui ne réussissent pas, d'autres qui ont trop bien et trop vite réussi et qui s'en retournent. De plus, le courant d'émigrants canadiens vers les grandes villes des États-Unis ne s'est pas complètement arrêté, quoiqu'il paraisse s'être réduit. Comme l'observe le *Bulletin mensuel de la Chambre de commerce française de Montréal* dans un intéressant article qu'il consacre à ce sujet, "les états d'immigration américains qui sont très strictement tenus, dénotent, pour la période de 1901 à 1911, l'entrée de 250,000 immigrants venus du Canada". Si l'on admet qu'il soit retourné autant de personnes du Canada en Europe, ce qui ne dépasserait certes pas la proportion habituelle des pays d'émigration, on s'explique tout naturellement que l'accroissement de la population canadienne ait été de 1,700,000 à 1,800,000 âmes seulement, dont un bon tiers vient sans doute de l'excédent des naissances sur les décès et un peu moins des deux tiers de l'immigration sur l'émigration. On ne saurait trop répéter, d'ailleurs, que c'est là un admirable résultat."

### Les travaux de la Chambre

#### Assemblée générale de la Chambre et Séance du Conseil

##### ASSEMBLEE GENERALE MENSUELLE.

Séance du mercredi, 6 décembre 1911, sous la présidence de M. Frédéric C. Larivière, président.

Étaient en outre présents:—MM. W. U. Boivin, Secrétaire, C. H. Catelli, Joseph Fortier, L. O. D'Argencourt, J. G. A. Filion, A. H. Hardy, J. T. Armand, F. Bourbonnière, C.R.; Ludger Gravel, Dr. P. Ste-Marie, Louis Perron, Henri Viau, Arthur Lemont et Lambert de Roode.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est lu et adopté.

COURRIER:—Un accusé de réception du Bureau des Commissaires de la Cité de Montréal, de demandes d'informations qui leur avaient été transmises par notre Chambre.

Un accusé de réception de M. Geo. Gonthier, des remerciements qui lui avaient été offerts par notre Chambre à la suite de sa conférence au dernier diner-causerie.

Un autre accusé de réception de M. J. P. Mullarkey, de la résolution de félicitations adoptée par la Chambre à la suite de sa nomination au poste de l'un des directeurs de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal.

Un accusé de réception du Ministère de l'Agriculture d'Ottawa relativement à la résolution adoptée au sujet des bonnes routes.

Une lettre du Secrétaire de la Chambre de Commerce de St-Hyacinthe accusant réception de la résolution sur l'octroi des licences d'hôtels pour l'accommodation du public voyageur.

Un autre accusé de réception du Board of Trade de Sherbrooke sur le même sujet.

Un accusé de réception du Trésorier Provincial de Québec sur la même question.

Deux accusés de réception des Premiers Ministres de la Colombie Britannique et de l'Alberta de la résolution sur les relations interprovinciales.

Plusieurs demandes d'informations auxquelles le Secrétaire est invité à vouloir bien répondre.

**LA REFORME DU SERVICE CIVIL.**—Le Secrétaire a donné communication d'un rapport du comité de législation sur la réforme du service civil, suggérant à la Chambre de demander au Gouvernement s'il a l'intention de réformer la loi sur le service civil, et dans l'affirmative, lui demander un exemplaire de tout projet de loi sur ce sujet. Adopté.

**LES ANNONCES DE VENTES DE MEUBLES SAISIS.**—La Chambre a renvoyé à un sous-comité d'avocats, membres de la Chambre, le projet d'amender la loi sur les annonces dans les ventes de meubles saisis, de façon à mieux protéger les créanciers.

**LA PUBLICITE DES FORMATIONS DES COMPAGNIES.**—M. W. U. Boivin demande de soumettre au comité de législation, la question plus haut mentionnée, de façon à protéger le plus grand nombre de ceux qui sont exposés à négocier des affaires avec les compagnies en formation. Cette proposition est acceptée.

**LES COMPAGNIES DE MESSAGERIES A LA COTE ST-PAUL.**—Le Dr. Philippe Ste-Marie demande le concours de la Chambre auprès de la Commission des chemins de fer pour empêcher les compagnies de messageries de mettre à exécution l'intention qu'on leur prête de ne plus faire la livraison gratuite dans certains quartiers éloignés et notamment, à la Côte St-Paul, où il demeure.

Cette question sera référée au comité de Transports sur réception d'un mémoire de M. Ste-Marie sur ce sujet.

**LE VOTE DES COMPAGNIES A FONDS SOCIAL.**—M. le Président de la Chambre a annoncé avec plaisir, que 415 compagnies à fonds social, s'étaient prévaluées du droit de vote aux élections municipales en vertu d'un amendement à la charte de Montréal adopté par l'initiative de la Chambre de Commerce.

**ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES.**—Les messieurs suivants sont admis membres de cette Chambre:—MM. L. P. deGrandpré, médecin, et M. P. F. McCaffrey, comptable, présentés par M. Frédéric C. Larivière, C. A. Lefebvre, de la maison C. A. Lefebvre & Cie et J. F. Poirier, marchand, présentés par M. Armand Chaput, Joseph Monette, entrepreneur, Fortunat Monette, Président de la "Montreal Dairy Co. Limited." Chs. Duquette, inspecteur en chef de l'Alliance Nationale et Raoul Carignan, voyageur de la maison Laporte, Martin & Cie, présentés par M. Adélar Fortier et S. Letourneau, avocat, C.R., présenté par M. Arthur Lemont.

Et la séance est levée.

#### SEANCE DU CONSEIL, 29 NOVEMBRE 1911.

Séance du Conseil, le mercredi, 29 novembre 1911, sous la présidence de M. Frédéric C. Larivière, président.

Sont aussi présents:—MM. Armand Chaput, 1er V.-P., W. U. Boivin, Secrétaire, C. H. Catelli, Isaïe Préfontaine, Damase Masson, Hon. Alph. Desjardins, Joseph Fortier, Adélar Fortier, A. H. Hardy.

Assistent également à la séance: MM. J. C. G. Constant, A. N. F. Chamberland et Lambert de Roode.

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil est lu et adopté.

**COU RRIER.**—Une invitation de la "Dominion Commercial Travellers' Association" adressée au Président de la Chambre, le priant de prendre part au Banquet annuel de cette Association qui aura lieu à l'Hôtel Windsor, le lundi, 18 décembre prochain. L'invitation est acceptée.

Une lettre du Secrétaire de l'Association des manufacturiers canadiens accusant réception de la résolution adoptée par la Chambre, au sujet des agences commerciales à l'étranger et concourant pleinement dans ses conclusions.

Une lettre de l'Hon. Walter Scott, Premier Ministre de la Saskatchewan, accusant réception de la résolution sur les relations interprovinciales.

Un accusé de réception du Conseil de Ville de Montréal, au sujet de la résolution de la Chambre s'opposant à la fermeture des magasins un troisième soir chaque semaine.

Deux accusés de réception au sujet de la résolution sur l'octroi des licences d'hôtels: l'un, de Sir Lomer Gouin; l'autre de l'Hon. Jérémie L. Décarie, Secrétaire provincial.

Une lettre de l'Association de l'Exposition Industrielle de Montréal informant la Chambre qu'une assemblée générale aura lieu prochainement.

Un accusé de réception de l'Hon. F. D. Monk, Ministre des Travaux Publics, de la résolution sur le canal de la Baie Georgienne et la nécessité d'un embranchement du G.T.P. avec Montréal.

Une lettre de M. A. Poindron, délégué commercial du gouvernement canadien en France, transmettant à la Chambre un relevé de la valeur des importations et des exportations françaises du 1er janvier au 31 octobre 1911.

**LES BONNES ROUTES.**—Le comité des Transports présente un rapport sur cette question qui a déjà été étudiée par la Chambre: lequel est adopté à l'unanimité et dont on trouvera la teneur au Bulletin de la Chambre.

Au chapitre des matières nouvelles, M. le Président annonce au grand plaisir de tous que les compagnies d'assurances maritimes avaient réduit les taux de cinq centins.

**LA CHAMBRE DE COMMERCE ET L'ACTION SOCIALE.**—L'Hon. Alph. Desjardins se lève ensuite et attire l'attention sur un article de "l'Action Sociale" du 25 novembre et intitulé: "Un travail sournois". Cet article dénonçait l'attitude prise par la Chambre de Commerce sur l'octroi des licences à la campagne prétendant que la Chambre de Commerce était inspirée par l'Association des Débitants de liqueurs. Le Président du comité de législation met les choses au point en déclarant que la Chambre n'a jamais voulu avoir d'autre intention que de favoriser le public voyageur en lui assurant le confort dans les hôtels de la campagne.

**LES ANNONCES DE VENTES DE MEUBLES SAISIS.**—M. Adélar Fortier signalant les déficiences de la loi en rapport avec les annonces de ventes de meubles saisis, demande à la Chambre de soumettre au comité de législation l'étude de cette question pour obtenir l'amendement de la loi en vue de mieux protéger les créanciers qui, très souvent, se voient échapper la garantie de leurs dettes, faute de la publication exacte des annonces de

ventes de meubles saisis. Cette question est référée au comité de législation.

#### LE FONCTIONNARISME — LES EMPLOYÉS ET LEURS ET L'INSAISSABILITÉ DES SALAIRES.

M. Adélar Fortier saisit le conseil de la question d'empêcher, autant que possible, les jeunes gens d'entrer dans la carrière des employés civils à Ottawa, démontrant que le commerce souffre de l'état de choses actuel, et soumet, comme remède, les moyens suivants: —

Que la Chambre intervienne auprès du Gouvernement pour qu'il prenne les moyens:

1. de faire travailler ses employés au moins sept ou huit heures par jour;
2. de ne pas augmenter les salaires d'ici à cinq ans;
3. de rendre saisissables les salaires de ses employés.

Après quelques observations de MM. Isaïe Préfontaine, Armand Chaput, W. U. Boivin et C. H. Catelli, cette suggestion est référée au comité de législation.

**REMERCIEMENTS A M. GEORGES GONTHIER.** Sur la proposition de M. W. U. Boivin, un vote de remerciements est adopté à l'adresse de M. Georges Gonthier, expert-comptable et Trésorier de la Chambre, pour la belle conférence qu'il a donnée au dernier dîner-couverts sur les obligations au point de vue du placement.

**FÉLICITATIONS A M. J. P. MULLARKEY.**— Sur proposition de M. Adélar Fortier, un vote de félicitations a été adopté à l'adresse de M. J. P. Mullarkey, qui vient d'être choisi par le gouvernement provincial, pour faire partie du bureau de direction de la corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal.

Et la séance est levée.

#### SEANCE DU CONSEIL, 13 DÉCEMBRE.

Séance du Conseil, le mercredi, 13 décembre 1911, sous la présidence de M. Frédéric C. Larivière, président.

Sont aussi présents:—MM. Armand Chaput, 1er V.-P.; Lt.-Col. A. E. Labelle, 2ème V.-P.; W. U. Boivin, Secrétaire; C. H. Catelli, Damase Masson, Joseph Fortier, F. B. Drouin, A. H. Hardy.

Assistent également à la séance:—l'Hon. Achille Bergevin, C. L., A. Ghysens, J. C. G. Contant, Lambert de Roode et Arthur Lemont.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil est lu et adopté.

**COURRIER.**—Une lettre de l'Hon. Philippe Roy, Commissaire Général du Canada en France, demandant certains renseignements au sujet des tanneries les plus importantes de notre district.

Un accusé de réception de l'Hon. F. D. Monk de la résolution concernant les bonnes routes.

Une demande de renseignements de la maison Watson-Foster, au sujet du vote des compagnies à fonds social.

Une lettre du Board of Trade d'Halifax accusant réception de la résolution sur les relations interprovinciales.

Un accusé de réception du Secrétaire de la Canadian Federation of Boards of Trade and Municipalities d'Ottawa de la dernière résolution adoptée par notre Chambre au sujet du canal de la Baie Georgienne.

Une lettre de M. Geo. Marcell demandant le concours de la Chambre pour obtenir des autorités municipales que

les propriétaires d'immeubles soient obligés à pratiquer une ouverture pour les lettres dans la porte d'entrée. Référée au comité des affaires municipales.

Une demande d'informations de Londres, Angleterre, au sujet du commerce décoratif, référée au Bureau des Commissaires de la Cité.

**LES ANNONCES DE VENTES DE MEUBLES SAISIS.** Le Conseil a adopté un rapport du comité de législation recommandant l'adoption d'une résolution d'un sous-comité d'avocats, membres de la Chambre, demandant des amendements à la loi sur les ventes des meubles saisis de façon à mieux protéger les créanciers. Rapport dont on trouvera le texte au "Bulletin".

**LA PUBLICITÉ DES FORMATIONS DE COMPAGNIES.**—Le Conseil a adopté un rapport du comité de Législation sur cette question, suggérant l'acceptation du rapport d'un sous-comité d'avocats, membres de la Chambre, qui recommandait l'établissement d'une Gazette du commerce, sous les auspices du Ministère du Commerce, dans le but de renseigner tous les intéressés sur les émissions de Lettres Patentes par les gouvernements fédéral et provinciaux. On trouvera aussi le texte de ce rapport au Bulletin de la Chambre.

**LE TRANSCONTINENTAL ET LA PROVINCE DE QUÉBEC.**—Au chapitre des matières nouvelles, l'Hon. Achille Bergevin, C.L. se lève pour demander à la Chambre son concours afin d'obtenir que le gouvernement de Québec contribue à la construction d'un embranchement du Transcontinental reliant l'Abbitibi avec Montréal. A l'appui de sa demande, M. Bergevin démontre quels avantages la Province et notre métropole retireraient de la construction d'un chemin de fer qui aurait pour effet de développer les richesses agricoles, forestières et minérales de cette région par l'établissement de nombreux centres de colonisation sur tout le parcours du nouveau chemin de fer.

M. le Président remercie et félicite l'Hon. M. Bergevin de l'idée dont il vient de saisir la Chambre et lui annonce que la question sera soumise au comité de Transports auquel il sera invité d'assister.

**L'INTERCOLONIAL ET LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER.**—M. le Lt.-Col. A. E. Labelle, appuyé par M. Armand Chaput, a fait voter une résolution demandant que, pour l'intérêt général du commerce de la métropole et des environs, le chemin de fer Intercolonial et tous les chemins de fer qui sont la propriété du gouvernement soient mis sous la juridiction de la Commission des chemins de fer.

Avant de lever la séance, M. Larivière, annonce à ses collègues qu'il rendra compte à la prochaine séance, de la visite officielle de Sir Lomer Gouin à l'École des Hautes Études à laquelle il avait été invité à prendre part.

Et la séance est levée.

#### Rapports et Résolutions du Conseil

##### LES ANNONCES DE VENTES DE MEUBLES SAISIS.

(Rapport du comité de législation)

Ce comité s'est réuni le mardi, 12 décembre 1911, sous la présidence de l'Hon. Alph. Desjardins, président.

Étaient présents:—MM. Frédéric C. Larivière et le Lt.-Col. A. E. Labelle.

Après avoir pris connaissance d'un rapport du sous-comité composé de MM. R. Delfausse, C. H. Lavallée, Fortunat Bourbonnière et Z. Filion, avocats et membres de la Chambre, sur les annonces dans les ventes de meubles saisis, de façon à mieux protéger les créanciers, votre comité, adoptant le rapport du sous-comité des avocats, suggère au conseil de la Chambre l'adoption de la résolution suivante:—

ATTENDU QU'IL est de l'intérêt des créanciers d'être bien avertis de la vente des meubles saisis chez leurs débiteurs;

ATTENDU QU'A l'heure qu'il est, les créanciers n'ont aucun moyen sûr d'être bien renseignés sur ces ventes;

ATTENDU QUE le système actuel d'annonces de ventes de meubles saisis est défectueux en ce qu'il ne donne pas assez de protection aux créanciers;

RESOLU:—1° D'attirer l'attention du Shérif de Montréal sur la tenue du registre des avis de ventes par huissiers qui se trouvent à son bureau, puis de demander au gouvernement d'amender la loi pour que le Shérif ait à l'avenir le contrôle de ce registre qui devra porter les avis de ventes dans un ordre consécutif avec un numéro, afin qu'aucune substitution ou fraude ne puisse être faite;

2° De demander au gouvernement d'amender l'Art. 639 du Code de Procédure civile en enlevant le mot "sommairement" pour la désignation des noms des parties;

3° De demander au gouvernement d'amender la charte de Montréal quant à la vente des meubles saisis pour taxes et impôts de façon à obliger la Cité à faire inscrire au registre des avis de ventes tenu par le Shérif, l'avis qu'aujourd'hui elle n'est tenue d'afficher qu'à la porte de l'Hôtel-de-Ville, et de plus, d'amender la charte de Montréal de façon à ne plus priver les tiers du droit qu'ils ont en vertu du droit commun, de faire opposition dans les ventes de meubles saisis;

3° Enfin, de demander au gouvernement de prendre tous moyens qu'il croira justes et équitables pour protéger tous les créanciers dans les ventes de meubles saisis. Le tout respectueusement soumis.

ALPH. DESJARDINS,

*Président du comité.*

#### LA PUBLICITE DES FORMATIONS DE COMPAGNIES.

*(Rapport du comité de législation.)*

Ce comité s'est réuni le mardi, 12 décembre 1911, sous la présidence de l'Hon. Alph. Desjardins, président.

Etaient présents:—MM. Frédéric C. Larivière et Lt-Col. A. E. Labelle.

Ayant pris connaissance d'un rapport du sous-comité composé de MM. R. Delfausse, C. H. Lavallée, Fortunat Bourbonnière et Z. Filion, avocats et membres de la Chambre, sur la publicité des formations de compagnies, votre comité, approuvant le rapport de ce sous-comité, recommande au conseil de la Chambre l'adoption des conclusions suivantes:—

1° Votre sous-comité, ayant été invité à étudier la question de la publication dans les journaux des avis de formations de compagnies, se contente de rapporter progressivement, n'ayant pu compléter ses recherches.

2° Quant au moyen de tenir tous les intéressés au courant des formations de compagnies, votre sous-comité recommande que le Gouvernement fédéral soit prié d'établir sous les auspices du Ministre du commerce, un système central de publication qui serait comme une gazette de commerce du genre de la Gazette du Travail, qui fournirait périodiquement aux hommes d'affaires et aux négociants tous les renseignements relatifs à toutes les Lettres Patentes de compagnies émises par tous les gouvernements, tant fédéral que provinciaux.

Le tout respectueusement soumis.

ALPH. DESJARDINS,

*Président du comité*

#### L'INTERCOLONIAL ET LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER.

*(Résolution du conseil)*

Résolution adoptée par le Conseil de la Chambre de Commerce, à sa réunion du mercredi, 13 décembre 1911, sous la présidence de M. Frédéric C. Larivière, président.

ATTENDU QU'IL est de l'intérêt général du commerce de la métropole et des environs que le chemin de fer Intercolonial et tous les chemins de fer qui sont la propriété du gouvernement soient mis sous la juridiction de la Commission des chemins de fer comme toutes les autres compagnies;

RESOLU:—Que cette Chambre s'adresse au Gouvernement fédéral pour faire droit à la demande générale et pour mettre sous la juridiction de la Commission des chemins de fer l'Intercolonial et tous les chemins de fer qui sont propriété du Gouvernement.

Pour copie conforme,

W. U. BOIVIN,

*Secrétaire.*

#### SEANCE DU CONSEIL, 20 DÉCEMBRE 1911.

Séance du Conseil, le mercredi, 20 décembre 1911, sous la présidence de M. Frédéric C. Larivière, président.

Sont aussi présents:—MM. Damase Masson, Adélar Fortier, Joseph Fortier, A. P. Frigon, J. G. A. Filion, Ludger Gravel, A. H. Hardy.

Assistent également à la séance MM. F. Bourbonnière, C.R., J. C. G. Contant, Dr P. Ste-Marie et Arthur Lemont.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil est lu et adopté.

COURRIER.—Une lettre de M. James Lawler, Secrétaire de l'Association Forestière, demandant une liste des membres de la Chambre pour envoyer à chacun d'eux une invitation à prendre part à la convention annuelle de l'Association qui se tiendra à Ottawa les 7 et 8 février prochain.

Une lettre de la Commission des chemins de fer annonçant qu'elle tiendra une importante session à Ottawa le 16 janvier et qu'elle étudiera les projets de règlements pour le transport des matières explosives.

Une lettre du Board of Trade d'Edmonton, accusant réception de la résolution de la Chambre sur les relations interprovinciales et requérant des renseignements supplémentaires sur l'effet de l'adoption de cette résolution.

Une lettre de la Shipping Federation demandant à la Chambre son concours pour empêcher le Conseil de Ville

de voter un impôt de \$25.00 par tête à chaque homme qui ne demeure pas dans la province et qui vient travailler dans le port. Référée au comité des Affaires municipales.

Une lettre de l'Hon. Philippe Roy, Commissaire du Canada en France, transmettant une copie d'une proposition de loi dont la Chambre française vient d'être saisie relativement à la réduction des droits de douane sur le bœuf et la viande. Référée au comité des Transports.

Adresses de réception: des Commissaires de la Ville de deux lettres demandant des renseignements:—de l'Hon. R. L. Borden, de notre résolution de la Chambre sur la réforme du service civil, et de la résolution à l'effet de mettre l'Intercolonial et les chemins de fer du gouvernement sous la juridiction de la Commission des chemins de fer; de l'Hon. F. D. Monk, au sujet de la même résolution; de la Chambre de Commerce du comté de Portneuf, de notre résolution sur l'octroi des licences à la campagne; de l'Hon. Procureur Général et de l'Hon. Secrétaire provincial de notre résolution relative aux annonces de ventes des meubles saisis,—du Sous-Ministre du Commerce, de notre résolution sur la publicité des formations de compagnies.

Une lettre de la Chambre de Commerce française de Montréal envoyant à notre Chambre une publication très intéressante et très complète ayant titre "Le Canada et la France". La Chambre accusera réception avec remerciements.

LA COUR DE CIRCUIT. — M. Adéard Fortier, après que le Conseil eût pris connaissance du courrier, ramène la question de la Cour de Circuit et demande de nouveau à la Chambre son intervention pour mettre fin

à l'imbroglie qui paralyse à l'heure qu'il est, l'action de ce tribunal, au grand détriment du commerce, et comme l'imbroglie vient d'un manque d'entente entre le Barreau de Montréal et l'Association du jeune Barreau, M. Fortier suggère que M<sup>rs</sup> Bisaillon, C.R., au nom du Barreau, et Arthur Vallée, président du jeune Barreau, soient invités au comité de Législation, auquel cette question est référée.

ECOLE DES HAUTES ETUDES.—M. le Président a transmis à la Chambre une invitation à visiter l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, à une date qui sera fixée plus tard.

Avant de lever la séance, M. Ludger Gravel rappelle au conseil que la Chambre avait déjà passé une résolution demandant à la ville d'établir un tarif de camionnage. Or, il paraît que le sous-comité municipal, chargé de régler cette affaire, ne peut arriver à faire ce tarif et M. Gravel demande que le comité des Affaires municipales de la Chambre prête son concours pour mener cette affaire à bonne fin. Adopté.

CONDOLEANCES DE LA CHAMBRE A M. A. O. MORIN A L'OCCASION DE LA MORT DE SON FILS.—Sur la proposition de M. Damase Masson, le Conseil adopte unanimement un vote de condoléances à être transmis à M. A. O. Morin, membre de cette Chambre, à l'occasion de la mort prématurée de son fils, M. Georges Ovide Morin.

Sur proposition de M. J. G. A. Filion, appuyée par M. Adéard Fortier, il est décidé que la Chambre s'ajourne jusqu'au mercredi, 17 janvier prochain.

Et la séance est levée.

## Le Commerce Franco-Canadien

Dans une lettre datée du 19 décembre, M. Anatole Poindron, délégué commercial du gouvernement canadien en France nous communiquait le relevé suivant des importations et exportations françaises pour les onze premiers mois de 1911, soit du 1 janvier au 30 novembre 1911.

ARTICLES	11 mois 1910 (1)	11 mois 1911 (1)	Augmentation 1911 (1)	Diminution 1911 (1)
<i>Importations</i>				
Objets d'alimentation. . . . .	242.206.800	367.578.400	125.371.600	
Matières nécessaires à l'industrie. . . . .	773.268.800	827.385.800	54.119.000	
Objets fabriqués. . . . .	251.867.600	274.172.000	22.304.400	
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>1.267.343.200</b>	<b>1.469.136.200</b>	<b>201.795.000</b>	
Augmentation globale des importations <b>201.795.000</b>				
<i>Exportations</i>				
Objets d'alimentation. . . . .	154.992.200	129.703.400		25.288.800
Matières nécessaires à l'industrie. . . . .	351.691.000	348.452.400		3.238.600
Objets fabriqués. . . . .	533.640.200	554.818.200	21.178.000	
Colis postaux. . . . .	85.589.200	85.505.600		83.600
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>1.125.912.600</b>	<b>1.118.479.600</b>	<b>21.178.000</b>	<b>28.611.000</b>
Diminution globale des exportations. . . . . <b>7.433.000</b>				
<b>Augmentation globale des importations et exportations. . . . . \$194.362.000</b>				

(1) Les chiffres ci-dessus ont lieu d'être diminués de 3 p.c. en raison de l'écart moyen en faveur de la monnaie canadienne.